



Transition verte et résilience en économie sociale



RESPONDET
REGIONAL SOCIAL ECONOMY POLICIES
FOR SUSTAINABLE COMMUNITY-DRIVEN
ENVIRONMENTAL TRANSITION -

Plans d'action et de recommandations à destination des pouvoirs publics wallons

Focus sur les communautés d'énergie,
l'économie circulaire
et les priorités transversales à l'économie sociale

Août 2023



Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du projet RESPONDET. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteur-es et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne ou d'EISMEA. Ni l'Union européenne ni l'EISMEA ne peuvent en être tenus responsables.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION. Enjeux politiques de la transition verte en Wallonie : contexte et méthode	p.3
1. L'économie sociale comme vecteur de transition verte et de résilience	p.4
1.1. Un partenariat européen pour développer des actions politiques locales	p.4
1.2. Les objectifs de la transition verte aux niveaux européen et régional	p.5
1.3. L'économie sociale : alternative à l'économie classique et vecteur de résilience	p.6
2. Objectifs et méthode d'élaboration des plans de recommandations et d'action	p.8
2.1. Objectifs et visée politique	p.8
2.2. Méthodologie : un travail de coconstruction	p.8
PARTIE I. Plan d'action sur l'énergie renouvelable et citoyenne en économie sociale	p.12
1. Contexte : quelle place pour les entreprises d'économie sociale wallonnes dans la transition énergétique verte ?	p.13
1.1. Communautés d'énergie renouvelable et citoyenne	p.18
1.2. Plans et stratégies wallonnes dans le secteur de l'énergie en économie sociale	p.20
2. Axes stratégiques et plan d'action : énergie verte en économie sociale	p.24
2.1. Axes stratégiques et plan d'action	p.24
2.2. Budget et modalités de financement prévisionnels	p.42
2.3. Priorisation et faisabilité des actions en énergies renouvelables	p.43
PARTIE II. Plan de recommandations sur l'économie circulaire en économie sociale	p.49
1. Stratégies et cadre légal wallons dans le secteur de l'économie circulaire en économie sociale	p.50
2. Axes stratégiques et recommandations en économie circulaire et sociale	p.52
PARTIE III. Plan de recommandations transversales pour la transition verte en économie sociale	p.56
CONCLUSION. Une vision transversale et coconstruite pour les politiques de demain	p.64
ANNEXE. Mémorandum de la fédération RESSOURCES (2024)	p.65



INTRODUCTION

Enjeux politiques de la transition verte en Wallonie : contexte et méthode

Le présent plan d'action et de recommandations a pour **objectif de sensibiliser les responsables politiques locaux aux enjeux de la transition verte en Région wallonne** et d'inciter ceux-ci à mettre en œuvre des actions dans le domaine de l'économie sociale (de manière générale), dans celui de l'économie circulaire et des énergies renouvelables (en particulier). Il comprend trois volets : le premier volet, plus conséquent, consiste en un plan d'action approfondi sur le rôle des communautés d'énergie dans la transition énergétique en Wallonie (cf. Partie I) ; le second volet comprend des recommandations spécifiques à l'économie circulaire (cf. Partie II) ; le troisième volet formule des recommandations transversales à l'économie sociale pour soutenir la transition verte (cf. Partie III).

Ce plan a été **rédigé conjointement par les partenaires wallons du projet RESPONDET** (cofinancé par l'Union européenne) à savoir ConcertES et la Direction de l'Economie Sociale du Service Public de Wallonie (SPW). Il a été alimenté et validé par plusieurs acteur·rices clés de l'écosystème wallon : représentant·es de l'administration publique (SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement [ARNE] ; SPW Direction du Développement durable ; SPW Économie, Emploi, Recherche [EER], Cellule de coordination de la Stratégie de déploiement de l'économie circulaire [Circular Wallonia]), un facilitateur en énergies renouvelables (Energie Commune), des structures de financement en économie sociale (W.ALTER, Crédal), ainsi que des structures de représentation, de coordination et de conseil de l'économie sociale en Région wallonne (fédération et coopératives RESCoop, fédération RESSOURCES, fédération Initiatives, Agence conseil Step Entreprendre). La réflexion menée se nourrit également des échanges de bonnes pratiques et ateliers de travail en intelligence collective, qui ont été réalisés lors des missions RESPONDET avec les partenaires inter-régionaux espagnols, italiens et polonais.

La **Direction de l'économie sociale (DES)** est un département spécifique créé en janvier 2009 au sein du Service public de Wallonie pour l'économie, l'emploi et la recherche (SPW EER), en réponse à la croissance des entreprises d'économie sociale en Région wallonne. Son action s'articule principalement autour de trois axes : autoriser, subventionner, contrôler. Elle veille à l'exécution du budget spécifique de l'économie sociale et met en œuvre le suivi des agréments et des subsides en matière d'insertion socioprofessionnelle. En raison des crises successives récentes, le budget wallon consacré à l'économie sociale a été augmenté de plus de 50 % au cours des trois dernières années (18 à 32 millions d'euros). En conséquence, la Direction de l'économie sociale a été divisée en deux pôles : le pôle historique « économie sociale d'insertion » et le nouveau pôle « économie innovante et alternative », qui vise à promouvoir et à développer le modèle de l'économie sociale en Wallonie. En 2020, le Gouvernement wallon adopte sa propre stratégie dédiée à l'économie sociale ([Alternativ'ES Wallonia](#)), que la Direction de l'économie sociale est chargée de mettre en œuvre.



ConcertES est la plateforme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Belgique francophone. Elle est née officiellement en 2008, à partir du constat que les acteur·rices de l'économie sociale manquaient d'un lieu de rencontres et de concertation pour coconstruire et débattre des enjeux transversaux au sein de l'écosystème. En tant qu'interlocuteur unique auprès des instances régionales et fédérales, ConcertES propose un espace de réflexion novateur et stimulant pour ses 22 organisations membres, parmi lesquelles on retrouve des acteur·rices actif·ves sur les deux Régions de Bruxelles-Capitale et wallonne. Sa mission est de porter la voix de l'économie sociale auprès du politique, de promouvoir le modèle de l'économie sociale auprès des citoyen·nes et de communiquer les statistiques relatives à l'économie sociale par le biais de l'Observatoire de l'économie sociale. Dans le respect du principe de subsidiarité, ConcertES travaille en appui de ses organisations membres et sur les thématiques et axes stratégiques que ses membres lui définissent. Ce travail de concertation permet de réunir une grande diversité d'acteur·rices pour dessiner collectivement les lignes directrices de développement de l'économie sociale, comme modèle économique alternatif inspirant au niveau national, européen et international. Un modèle économique qui apporte des solutions concrètes dans un contexte de nécessaire transition environnementale et socioéconomique. Face au modèle économique principal actuel, dans lequel les finalités de l'activité économique sont réduites à la recherche de profit et de l'intérêt individuel, dans une société en crise (économique, sociale, environnementale, de recherche de sens,...), ConcertES et ses membres portent la vision de l'économie sociale comme une alternative économique crédible, basée sur un socle de valeurs participant à la construction d'une société harmonieuse, inclusive, durable, humaine, juste et solidaire.

1. L'économie sociale comme vecteur de transition verte et de résilience

1.1. Un partenariat européen pour développer des actions politiques locales

L'élaboration de ce plan, destiné aux parties prenantes de l'écosystème wallon (politiques, administrations publiques, acteur·rices de l'économie sociale, financeur·euses, expert·es et société civile), résulte d'un travail collaboratif mené dans le cadre du projet RESPONDET cofinancé par l'Union européenne. L'économie sociale y est considérée comme un moteur majeur des processus de transition, et comme un fondement de la résilience des communautés locales. L'objectif central de ce partenariat européen est de renforcer la résilience locale, d'accroître la capacité des administrations publiques, des entreprises de l'économie sociale et de la société civile, pour les aider à faire face aux défis sociétaux actuels (notamment en cas de crise économique, environnementale ou sociale). Pour ce faire, les partenaires régionaux développent des plans d'action ou des recommandations, en concertation avec les acteur·rices de terrains, les administrations et les représentant·es politiques, afin de les accompagner dans le processus de transition verte et (socialement) durable. Le projet se concentre spécifiquement sur les initiatives communautaires énergétiques et l'économie circulaire, au sein de l'économie sociale. L'élaboration des plans d'action et recommandations sont alimentés par des échanges transnationaux entre les différentes régions et leurs partenaires de l'économie sociale (lors de missions 'peer-to-peer'), ainsi que par un laboratoire politique européen.



Coordonné par le Réseau européen des Villes et Régions de l'Economie Sociale (REVES, Belgique), le projet regroupe quatre régions partenaires au sein de l'Europe, constituées de binômes entre représentant-es des autorités publiques et des acteur·rices de terrain : la Generalitat De Catalunya (leader) et la Confédération des Coopératives de Catalogne (COOPCAT) (Catalogne, Espagne], le Service Public de Wallonie (SPW EER, Direction de l'Economie Sociale) et ConcertES (Wallonie, Belgique), la Ville de Turin et la Chambre de Commerce de Turin (Piémont, Italie], la Malopolska Voivodship (Pologne).

1.2. Les objectifs de la transition verte aux niveaux européen et régional

« La **transition écologique** est une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. La transition écologique recouvre plusieurs secteurs »¹. Les principaux leviers de la transition écologique sont : les énergies renouvelables, les moyens de transport durables (transports en commun, mobilité douce,...), la rénovation énergétique des bâtiments et les modèles agricoles durables (agroécologie, agriculture biologique,...).

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement constituent une menace existentielle pour l'**Union européenne** et le reste du monde. Pour relever ces défis, l'Union Européenne a adopté une stratégie de croissance, le [Pacte vert pour l'Europe](#), qui vise à rendre l'Europe neutre pour le climat d'ici à 2050, à stimuler l'économie grâce aux technologies vertes, à créer une industrie et des transports durables et à réduire la pollution. Il s'agit de transformer les défis climatiques et environnementaux en chances à saisir pour rendre la transition juste et inclusive pour tous·tes. En 2020, l'Union Européenne a atteint ses trois premiers objectifs climatiques et énergétiques : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, augmenter jusqu'à 20 % la part d'énergie renouvelable utilisée et améliorer l'efficacité énergétique de 20 %. Cependant, si l'Union Européenne veut atteindre son objectif de réduire les émissions de 55 % d'ici 2030, les dernières estimations soulignent la nécessité et l'urgence d'une réduction plus rapide et plus intense de la consommation énergétique. Il faut en outre continuer à investir dans les sources d'électricité renouvelables (pour le chauffage, le refroidissement et les transports) et éviter l'utilisation du charbon ou du lignite pour remplacer le gaz dans le secteur de l'énergie.²

En Belgique, le [Plan National Energie Climat \(PNEC\)](#) fixe l'objectif de réduire de 55% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 (pour la période 2021-2030). Dans sa [Déclaration de Politique Régionale \(2019-2024\)](#), le **Gouvernement wallon** s'engage pour sa part à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure. Tenant

¹ OXFAM France (2022). Transition écologique : définition et moyens d'actions, <https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/transition-ecologique/>, consulté le 25 juillet 2023.

² European environment Agency (25 mai 2023). Situation actuelle : l'énergie est à la base des ambitions climatiques de l'Europe, <https://www.eea.europa.eu/fr/signaux/signaux-2022/articles/situation-actuelle-l2019energie-est-a>, consulté le 25 juillet 2023.



compte de l'objectif d'abandon de l'énergie nucléaire et des énergies fossiles (au profit de 100% d'énergies renouvelables d'ici 2050), la Wallonie soutient le développement de l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables. Cette vision énergétique concerne à la fois l'électricité, la chaleur et les transports, et tient compte du coût, du potentiel technique et de l'acceptabilité des technologies.

1.3. L'économie sociale : alternative à l'économie classique et vecteur de résilience

En accord avec le [Plan d'action européen pour l'économie sociale \(2021\)](#), les critères définis par l'EMES³ et le [Décret wallon relatif à l'économie sociale \(2008\)](#), nous adoptons dans ce plan une définition de l'économie sociale qui repose sur les critères suivants : 1) primauté des personnes et des objectifs sociaux et/ou environnementaux sur le profit ; 2) réinvestissement de la plupart des bénéfices et des excédents dans la réalisation d'activités, dans l'intérêt des membres/utilisateurs (« intérêt collectif ») ou de la société dans son ensemble (« intérêt général ») ; 3) gouvernance démocratique et/ou participative ; 4) mise en place collective par un groupe de personnes ; 5) autonomie de gestion par rapport aux autres structures, publiques et/ou privées.

L'économie sociale en Wallonie concerne les entreprises (associations, mutuelles, fondations et coopératives agréées) qui sont porteuses d'activités économiques productrices de biens ou de services, et respectent les critères définis dans le Décret wallon de 2008. Ces entreprises et associations émanent généralement d'initiatives citoyennes ou d'organisations de la société civile. À la différence des entreprises de l'économie dite classique, les entreprises d'économie sociale se caractérisent par : 1) leur finalité sociale : plaçant l'humain avant le profit, la redistribution des bénéfices aux actionnaires est limitée (les excédents sont réinvestis au sein même de l'entreprise) ; 2) leur mode de gestion démocratique : le mode de gouvernance participatif (1 personne = 1 voix) permet de prendre en compte les intérêts de toutes les parties prenantes au sein de l'entreprise (travailleur-euses, client-es, actionnaires de l'entreprise, etc.), le pouvoir de décision n'est donc pas basé sur la propriété du capital et le pouvoir des actionnaires n'est pas proportionnel au nombre d'actions ou parts qu'ils/elles détiennent.

L'économie sociale en Wallonie et à Bruxelles représente, en 2021 :

- 11.835 entreprises et près de 255.000 emplois (soit 12,4% de l'emploi salarié) ;
- Une création nette d'entreprise de plus 4% depuis 2017 (alors que l'économie dite classique plafonne à 2%) ;
- 18.000 emplois nets créés depuis 2017 (soit une augmentation de plus de 7,6%) ;

³ Defourny, J., & Nyssens, M. (2013). L'approche EMES de l'entreprise sociale dans une perspective comparative. EMES European Research Network, EMES Working Papers Series no.13/02, <http://emes.net/content/uploads/publications/EMES-WP-13-02-FR.pdf>, consulté le 25 juillet 2023.



- Des entreprises et associations actives dans de nombreux secteurs dont principalement la « santé et l'action sociale » (52%), les activités de services (10%), les loisirs (5%), les activités de titres-services (5%) et les entreprises de travail adapté (5%).

Les entreprises d'économie sociale impactent positivement la société à plusieurs niveaux :

- Elles apportent une réponse à de nombreux enjeux environnementaux et sociétaux contemporains (par ex. : développement durable, commerce équitable, épargne solidaire, cohésion sociale, lutte contre les inégalités, énergies renouvelables, circuits-courts dans l'agroalimentaire, etc.) ;
- Elles développent des activités économiques créatrices de valeurs et d'emplois, tout en œuvrant à l'intérêt commun (par ex. : emplois locaux, non délocalisables, en partie destinés à des personnes précarisées) ;
- Elles sont issues d'initiatives de citoyen·nes qui décident d'entreprendre collectivement afin d'apporter des réponses constructives aux enjeux sociétaux qui les préoccupent, et sont donc à ce titre un vecteur de progrès et d'innovation ;
- Elles sont plus résilientes aux chocs économiques que les entreprises de l'économie dite classique : 1) le mode de gouvernance participatif et de décision démocratique des entreprises d'économie sociale les empêche de prendre des risques spéculatifs inutiles, ce qui les oblige à se concentrer sur les besoins de leurs usagers ; 2) les bénéfices sont majoritairement réinvestis dans l'entreprise et non distribués, ce qui renforce les fonds propres et consolide la structure financière de l'entreprise ; 3) ayant un fort ancrage territorial (et donc moins facilement délocalisables), les entreprises d'économie sociale sont moins affectées par les crises économiques.

L'économie sociale, en tant que vecteur de changement et de résilience⁴, joue un rôle majeur dans le contexte socioéconomique actuel. Si elle a déjà trouvé une certaine place au sein des politiques publiques wallonnes, nous encourageons les responsables politiques locaux à soutenir les organisations de l'économie sociale de manière durable et à développer des actions renforçant leur rôle de levier pour la transition verte, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables.

⁴ ConcertES (2023). *Mémoire, Elections 2024, 12 propositions-phares* [Document de travail].



2. Objectifs et méthode d'élaboration des plans de recommandations et d'action

2.1. Objectifs et visée politique

Ce document, composé d'un plan d'action (centré sur les énergies renouvelables) et de deux plans de recommandations (portant respectivement sur l'économie circulaire et l'économie sociale), a pour objectif d'informer et sensibiliser les responsables politiques actuellement en place aux enjeux et actions à mener pour atteindre les objectifs de la transition verte au niveau régional, avec un focus spécifique sur les énergies renouvelables.

Au vu de l'agenda politique wallon⁵, ces plans d'action et de recommandations permettront aux responsables politiques locaux de s'approprier les défis de la transition verte, identifiés comme étant prioritaires sur le territoire wallon, pour les inclure le cas échéant dans leur programme lors de la nouvelle législature de 2024. Les actions et recommandations qui y sont formulées leur permettront en outre d'envisager ces défis de manière concrète, ce qui facilitera leur implémentation et leur réalisation dans une perspective à moyen terme. Les enjeux identifiés en transition verte sont donc ici portés d'une seule voix sur la base d'un travail commun mené en transversalité, à différents niveaux de pouvoir et de représentation de la société. Soulignons qu'une des priorités qui a émergé du partenariat inter-régional européen RESPONDET est la nécessité de décloisonner la vision politique actuelle sur la transition verte (notamment dans le domaine des compétences en énergie) et de renforcer la cohésion des programmes, plans et stratégies, développés par les différentes cabinets ministériels et implémentés par les administrations publiques wallonnes.

Du point de vue des structures de l'économie sociale, la vision défendue dans ce plan repose sur les principes portés par les fédérations représentatives des secteurs concernés dans leurs mémorandums respectifs (RESCoop pour l'énergie renouvelable citoyenne et RESSOURCES pour l'économie circulaire). Les recommandations transversales à l'économie sociale sont pour leur part formulées en regard du mémorandum de ConcertES (plateforme de concertation des structures représentatives de l'économie sociale en Belgique francophone). Les actions et recommandations de ce plan sont donc complètement en accord avec les besoins de ces différents secteurs, en particulier pour l'économie circulaire et l'énergie renouvelable.

2.2. Méthodologie : un travail de coconstruction

L'élaboration de ces plans procède d'une démarche croisée, pour répondre à la fois aux enjeux politiques dans une perspective 'top-down' et aux besoins du terrain dans une perspective 'bottom-up'. Les recommandations et actions prioritaires ont ainsi émergé d'un travail de coconstruction avec des représentant-es de l'administration publique, des structures de financement en économie sociale, des structures de représentation/coordination et des acteur-rices de terrain de l'économie sociale en Région wallonne.

⁵ En Belgique, les élections législatives, régionales et communautaires sont prévues en juin 2024. Les prochaines élections communales et provinciales belges auront lieu en octobre 2024.



- **Livrables : un plan d'action et deux plans de recommandations**

La méthodologie adoptée pour élaborer ce document diffère selon les domaines abordés. Nous proposons, d'une part, *un plan d'action* approfondi pour le domaine de l'énergie renouvelable, avec un focus sur les communautés d'énergie (cf. Partie I du document). D'autre part, nous proposons *deux plans de recommandations* pour les aspects spécifiques à l'économie circulaire (cf. Partie II du document) et les aspects transversaux à l'économie sociale (cf. partie III du document). En effet, considérant la stratégie [Alternativ'ES Wallonia](#) mise en place pour la période 2019-2024, la priorité wallonne est de stimuler l'entrepreneuriat social et coopératif dans cinq secteurs structurants (agroalimentaire, immobilier social, réemploi de biens/matériaux, culture et énergies renouvelables). Parmi ces secteurs, on constate que celui des énergies renouvelables présente encore un fort potentiel de développement et mériterait d'être approfondi davantage. Afin de répondre à ce constat, les partenaires wallons du projet RESPONDET (la Direction de l'Economie Sociale du Service Public de Wallonie EER et la plateforme de concertation ConcertES) ont décidé de développer un plan d'action détaillé pour le domaine de la transition énergétique en Région wallonne, autour des communautés d'énergie renouvelable et citoyenne. L'économie circulaire étant pour sa part déjà soutenue de manière conséquente par le Gouvernement wallon (voir entre autres le plan Circular Wallonia et les actions de la fédération RESSOURCES), nous formulons dans ce plan une liste de recommandations inspirantes, dont les politiques pourront ensuite s'emparer pour affiner leurs programmes. À noter également que les initiatives et les intérêts des organisations de l'économie sociale en économie circulaire sont actuellement portés en première ligne par la fédération RESSOURCES, qui a contribué de manière active aux missions et état des lieux dans le cadre du projet RESPONDET.

La procédure recommandée en quatre phases dans le cadre du projet RESPONDET, pour l'élaboration du plan d'action local, a donc été adaptée à la réalité du paysage politique et aux modalités de concertation de l'économie sociale en Région wallonne. Il en résulte une méthodologie différente pour le plan d'action en énergies renouvelables, d'une part, et pour les deux plans de recommandations, d'autre part (cf. tableau de synthèse pp.10-11) :

- Pour le **plan d'action spécifique aux besoins des initiatives en énergie renouvelable** de l'économie sociale, nous avons procédé en suivant les trois premières étapes recommandées dans le cadre du projet RESPONDET : après avoir identifié et priorisé les actions à mener en concertation avec des acteur·rices de terrain clés et des représentant·es des pouvoirs publics (étapes n°1 et n°2), les modalités d'implémentation de ces actions ont été explorées en prenant entre autres en compte l'identification des partenaires potentiels et parties prenantes associées, les ressources éventuelles à mobiliser, la stratégie de communication et d'implication de la communauté locale (étape n°3) ;
- Afin d'identifier les priorités en termes de transition verte, **en économie sociale et en économie circulaire**, nous avons tout d'abord procédé à une analyse du contexte et des besoins locaux dans le cadre des mobilités et échanges inter-partenaires du projet (étape n°1), puis nous les avons confrontées aux priorités des acteur·rices de terrain en regard de leurs mémorandums politiques respectifs, d'une part, et en suscitant des échanges pour adapter les plans le cas échéant (étape n°2).

Tableau de synthèse des étapes pour l'élaboration du plan d'action local et des plans de recommandations wallons.

Étapes recommandées pour l'élaboration du plan d'action RESPONDET	Étapes réalisées pour le plan wallon en économie sociale	Étapes réalisées pour le plan wallon en économie circulaire	Étapes réalisées pour le plan wallon en énergies renouvelables
Étape n°1. Identification des besoins et défis au niveau local			
<p>Analyse du contexte et des besoins (par ex. : de type SWOT), de la législation et programmes existants, des ressources financières, des bonnes pratiques étrangères, etc.</p>	<p>Identification des priorités transversales à l'économie sociale, indépendamment des secteurs d'activités, en lien avec les enjeux de la transition verte (examen des rapports des 4 mobilités RESPONDET).</p>	<p>Identification des priorités des structures de l'économie sociale actives en économie circulaire, en lien avec les enjeux de la transition verte (examen du rapport de mission de la mobilité dédiée à l'économie circulaire). Enseignements tirés des échanges et interactions avec des acteur·rices de terrain clés dans le secteur de l'économie circulaire (fédération RESSOURCES, USCOP, Groupe Terre ASBL, RepairTogether) et des pouvoirs publics (Circular Wallonia).</p>	<p>Identification des priorités des structures de l'économie sociale actives en énergies renouvelables, en lien avec les enjeux de la transition verte.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui ? ConcertES et la Direction de l'Economie sociale, en coconstruction avec des acteur·rices de terrain clés dans le secteur des énergies vertes (fédération RESCoop, coopérative CLEF, Energie Commune ASBL). - Quand ? Avant, pendant et après les missions entre régions partenaires. - Comment ? Lecture de la législation et de la littérature grise dans le domaine (articles, presse, publications, rapports,... non strictement scientifiques), examen détaillé des documents préparatoires et rapports des 4 mobilités, des résultats émanant des ateliers en intelligence collective (de type SWOT : forces, faiblesses, opportunités, pistes d'action), des échanges de (bonnes) pratiques et connaissances entre régions partenaires.
Étapes n°2 et n°3. Définition d'une vision et d'actions prioritaires et élaboration/révision du plan d'action local, en collaboration avec les responsables politiques locaux et les parties prenantes locales			
Étape n°2 Définition d'une vision et d'actions prioritaires			
<p>Révision des besoins et demandes, priorisation des domaines et actions, élaboration d'une liste finale d'actions, analyse de faisabilité, critères et indicateurs, etc.</p>	<p>Confrontation des priorités de l'Étape n°1 avec les priorités identifiées par ConcertES dans son mémorandum (en cours de validation), à destination des politiques en vue de la prochaine législature en 2024.</p>	<p>Confrontation des priorités de l'Étape n°1 avec les priorités formulées dans les mémorandums de la fédération RESSOURCES et de ConcertES (en cours de validation), à destination des politiques en vue de la prochaine législature en 2024.</p>	<p>Révision des besoins et demandes (notamment en regard des mémorandums politiques des fédérations et organes de représentation), priorisation des domaines et actions, élaboration d'une liste finale d'actions, analyse de faisabilité, critères et indicateurs, identification des ressources et parties prenantes à associer aux actions, stratégie de communication et implication de la communauté locale.</p>

Tableau de synthèse des étapes pour l'élaboration du plan d'action local et des plans de recommandations wallons.

	Révision et adaptation du plan de recommandations transversales par le biais d'une relecture et/ou d'échanges (bilatéraux) avec les acteur·rices clés de terrain ayant contribué aux mobilités RESPONDET, un organisme financeur (W.ALTER), des responsables des administrations publiques wallonnes.	Révision et adaptation du plan de recommandations par le biais d'une relecture et/ou d'échanges (bilatéraux) avec les acteur·rices clés de terrain ayant contribué aux mobilités RESPONDET, un organisme financeur (W.ALTER), des responsables des administrations publiques wallonnes.	<ul style="list-style-type: none"> - Qui ? ConcertES et la Direction de l'Economie sociale en coconstruction avec la fédération RESCoop et ses coopératives membres, contribution d'organismes financeurs (W.ALTER) et du facilitateur bruxellois Energie Commune. - Quand ? Pendant la phase d'élaboration du plan d'action (après les mobilités). - Comment ? Organisation de deux rencontres avec RESCoop (dont un focus groupe en juillet 2023), prise de connaissance et confrontation des priorités avec le memorandum RESCoop (en cours de validation), échanges bilatéraux avec l'organisme financeur W.ALTER, enquête en ligne à destination des coopératives d'énergie renouvelable citoyenne (membres de RESCoop) pour la priorisation et faisabilité des actions, révision et adaptation du plan d'actions par le biais d'une relecture et/ou d'échanges (bilatéraux) avec les acteur·rices de l'économie sociale ayant contribué au projet RESPONDET, ainsi qu'avec des responsables de l'administration publique en Région wallonne, organisation d'un Webinaire en octobre 2023 pour communiquer les résultats du projet vers les communautés d'énergie renouvelable citoyenne locales.
Étape n°3. Définition du plan d'action local et/ou révision des politiques et programmes existants			
Mise en œuvre des actions, partenaires potentiels et parties prenantes associées, ressources à mobiliser, analyse des lacunes (avec solutions), calendrier de mise en œuvre, stratégie de communication et implication de la communauté locale.	<i>(Étape non définie pour les plans de recommandations, uniquement pour le plan d'action en énergies renouvelables)</i>		
Étape n°4. Gestion, suivi et impact du plan			
Description de la stratégie de suivi et de l'éventuel processus d'adaptation du plan, présentation de la méthodologie pour l'analyse et l'évaluation de l'impact du plan.	<i>(Étape à envisager en collaboration avec les responsables politiques qui seront en place après les élections de 2024)</i>		

PARTIE I

Plan d'action sur l'énergie renouvelable et citoyenne en économie sociale



PARTIE I. Plan d'action sur l'énergie renouvelable et citoyenne en économie sociale

Ce plan d'action centré sur l'énergie verte dans l'économie sociale a été construit en collaboration étroite avec la fédération REScoop (Fédération wallonne des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable). Il a également bénéficié des apports d'acteur·rices clés de l'écosystème wallon : plusieurs administrations publiques de la Région wallonne (SPW ARNE, SPW Direction du Développement durable, Cellule de coordination de la Stratégie de déploiement de l'économie circulaire), le facilitateur bruxellois en énergies renouvelables Energie Commune et la structure de financement en économie sociale W.ALTER. Son élaboration repose par ailleurs sur une analyse préalable des forces et faiblesses de l'écosystème wallon au niveau de son implication et de son soutien aux communautés d'énergie, et en particulier aux coopératives citoyennes d'énergie renouvelable (nous en faisons un compte rendu dans le tableau ci-dessous pp.15-17).

[REScoop Wallonie](#) fédère 20 coopératives qui produisent de l'électricité principalement à partir de l'éolien, mais aussi du photovoltaïque, de l'hydroélectrique, de la biométhanisation (électricité et chaleur), ainsi que de la chaleur à partir de la biomasse (soit un total de 40 MW installés). REScoop Wallonie est une fédération, née en 2014, dont l'objectif est de fédérer des coopératives d'énergie d'initiative citoyenne. Leur objectif, au-delà de la production d'énergie renouvelable, est de participer à la transition énergétique, ce qui les amène également à mener des actions de sensibilisation (événements, plateforme, etc.). Suivant les principes de l'économie sociale, les bénéfices des opérations de REScoop sont réinvestis dans la production d'énergie renouvelable. REScoop Wallonie joue un rôle de premier plan dans l'émergence des communautés énergétiques.

1. Contexte : quelle place pour les entreprises d'économie sociale wallonnes dans la transition énergétique verte ?

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction au présent plan, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables en Wallonie est une nécessité pour réduire la dépendance aux énergies fossiles importées, pour lutter contre la hausse des prix de l'énergie et contre le réchauffement climatique. Les pistes d'action formulées dans ce plan sont destinées à mobiliser les responsables politiques locaux et à les faire monter en capacité sur les questions d'énergies renouvelables, et en particulier sur les communautés d'énergie issues de l'économie sociale, en tant que moteurs de la transition verte en Wallonie.

Parmi les principaux leviers de la transition écologique (énergies renouvelables, moyens de transport durables, rénovation énergétique des bâtiments, modèles agricoles durables), nous nous centrons dans ce plan sur les énergies renouvelables et questionnons en particulier le rôle des communautés d'énergie renouvelable et citoyenne dans la transition verte. En Wallonie, ces communautés prennent le plus souvent la forme de coopératives d'énergie renouvelable citoyenne, qui font partie intégrante de l'écosystème de l'économie sociale. Ces coopératives citoyennes disposent en effet du double agrément (CNC et Entreprise sociale), elles respectent donc une série de valeurs et principes



propres à l'économie sociale et défendent entre autres la prise de décision démocratique, ainsi que l'autonomie et l'indépendance de l'entreprise. À noter que nous n'aborderons pas de manière directe la problématique de la rénovation énergétique du bâti dans ce plan. Toutefois, nous tenons à souligner que le défi des énergies renouvelables est indissociable de celui de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (par ex. : évolution des modes de chauffage, nécessité de mettre à disposition l'énergie renouvelable à un coût abordable pour les publics défavorisés, etc.).

Tableau de synthèse des forces et faiblesses identifiées en Wallonie en termes de soutien, d'expériences et d'initiatives en énergie renouvelable de l'économie sociale.

Forces	Faiblesses
Expérience et pratiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Les initiatives en énergie renouvelable citoyenne existent depuis plus de trente ans en Belgique, principalement sous la forme de coopératives. Un exemple d'initiative réussie est COCITER, fournisseur d'électricité 100% coopératif créé en 2012, qui regroupe 16 coopératives citoyennes wallonnes de production d'énergie renouvelable, principalement éolienne (membres de la fédération RESCoop). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le degré d'implication des entreprises wallonnes de l'économie sociale dans la transition verte dépend principalement de la volonté personnelle et de l'initiative du chef d'entreprise lui-même : les entreprises ne sont donc pas égales dans leur investissement dans la transition verte. - Instabilité du système de production : le fournisseur coopératif d'énergie COCITER doit régulièrement interrompre la signature de nouveaux contrats de fournitures car la production d'électricité citoyenne n'est pas toujours suffisante. Pour pallier cette limitation de l'offre énergétique, le projet SEACoop a été lancé en 2023 (porté par ResCoop Belgique, et discuté avec W.ALTER) dont l'objectif est d'investir dans l'éolien offshore (ce qui implique des coûts financiers colossaux).
Sensibilisation et formation	
<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs organisations et fédérations de l'économie sociale offrent des accompagnements à la création d'entreprises d'économie sociale (par ex. : les Agences conseil ou les Coopératives d'activités), des formations aux thématiques de l'économie sociale (par ex. : programme Do-it Coop par Crédal, formations par SAW-B) ou des actions de sensibilisation aux énergies renouvelables (par ex. : la coopérative Champs d'énergie). 	<ul style="list-style-type: none"> - La majorité des décideur-euses (politiques et administration publique) ne connaissent pas les modèles d'initiatives énergétiques communautaires fondés sur l'économie sociale, leur valeur ajoutée et leurs spécificités. Cela les empêche de développer des mesures politiques et administratives appropriées. Il y a un besoin de les former (connaissances juridiques, procédurales, techniques), de les sensibiliser au rôle et au potentiel de l'économie sociale (campagnes, études, visites d'étude, etc.) et de développer leurs capacités à mettre en œuvre des processus de coconception et d'échange avec les citoyen-nés. - Les initiatives énergétiques communautaires de l'économie sociale manquent de compétences techniques, administratives et juridiques pour mettre en place leurs activités et exploiter les systèmes d'énergie renouvelable, de compétences financières pour collecter des fonds, de compétences managériales (par ex. : pour gérer la gouvernance participative). Elles ont aussi besoin de prendre conscience de leur rôle et de leur potentiel dans les processus de transition écologique.
Mobilisation citoyenne et locale	
<ul style="list-style-type: none"> - L'économie sociale est un acteur central du développement des communautés d'énergie renouvelable et citoyenne, de la mobilisation des citoyen-nés et des communautés locales sur ces questions. Elle est un réel moteur pour atteindre et mobiliser les communautés locales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un des obstacles à la mobilisation citoyenne repose sur la difficulté pour les citoyen-nés à comprendre le fonctionnement du marché de l'électricité et le fonctionnement des installations de production-distribution-consommation d'énergie renouvelable. - Les autorités locales et les municipalités ne sont pas toujours très favorables au développement des formes d'énergie renouvelable sur leur territoire, probablement par crainte de frondes anti-éolien ou encore d'appréhensions vis-à-vis de la participation citoyenne ou encore de craintes sur les revenus distribués par les intercommunales de distribution d'énergie. - Certaines organisations environnementales s'opposent aux initiatives en matière d'énergie éolienne.

Communication

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un plan stratégique de communication sur l'économie sociale a été lancé en 2022, financé par la Région wallonne, qui met entre autres l'accent sur le domaine des énergies renouvelables. | <ul style="list-style-type: none"> - Les médias devraient parler (davantage) des solutions énergétiques vertes et citoyennes. - On observe un manque d'accès à l'information, surtout pour les initiatives communautaires énergétiques émergentes, et un manque d'informations sur les initiatives publiques et privées existantes en énergie verte. - La terminologie en lien avec les « initiatives énergétiques communautaires » est peu et/ou mal définie (CER, CEC, Groupes d'Énergie partagée, etc.) et peu compréhensible pour les intéressé-es. - L'impact positif de l'application des principes de l'économie sociale sur la capacité des communautés d'énergie à proposer des prix stables et avantageux est largement méconnu des décideur-euses et du grand public. |
|---|--|

Soutien politique

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un soutien politique et financier est mis en place par le Gouvernement wallon actuel, en faveur des structures de l'économie sociale et des initiatives énergétiques communautaires en particulier. Cette volonté politique se traduit entre autres par la stratégie Alternativ'ES Wallonia (2019-2024) qui vise à faire de la Wallonie un territoire d'innovation en économie sociale en soutenant la création, le développement et la croissance des entreprises wallonnes de l'économie sociale dans cinq secteurs structurants : agroalimentaire, énergies renouvelables, immobilier social, réemploi de biens et de matériaux, culture. - La fédération REScoop Wallonie, qui regroupe 20 coopératives citoyennes d'énergie renouvelable, constitue un interlocuteur représentatif vis-à-vis des autorités publiques. - Les appels à projets des autorités publiques en faveur de la création d'initiatives énergétiques communautaires (cf. projet 76 du Plan de relance), incitent les citoyen-nés à devenir actifs et à s'organiser. | <ul style="list-style-type: none"> - Les petites initiatives communautaires décentralisées et l'économie sociale ne sont pas encore suffisamment considérées par les décideur-euses politiques comme des interlocuteur-rices incontournables lorsqu'il s'agit de (co-)concevoir des politiques et des mesures spécifiques (à nuancer compte tenu de l'existence en Wallonie d'une structure de concertation/représentation [ConcertES] et d'une administration publique [SPW/DES] dédiées à l'économie sociale, ainsi que d'une fédération de coopératives en énergie renouvelable [REScoop]). - On observe dans le chef de la plupart des responsables politiques wallons un manque de volonté politique pour soutenir les initiatives énergétiques communautaires de l'économie sociale (qui pourrait être liée à une peur de perdre le contrôle). - L'incohérence et la lourdeur des processus (administratifs) aux niveaux local, régional et national, ralentit le développement (des capacités) des projets basés sur l'économie sociale, dont ceux portés par les initiatives communautaires en matière d'énergie verte. |
|--|--|

Financement

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - En plus du soutien financier dans le cadre d'Alternativ'ES Wallonia (voir ci-dessus dans Soutien | <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas de financement sur le long terme (au-delà du financement de projets, y compris l'investissement en capital patient ; problème de minimis, etc.) et un manque de financement structurel |
|--|---|

<p>politique), il existe un fonds wallon de soutien spécifique pour la « transition énergétique au travers des coopératives » (fonds Kyoto).</p>	<p>pour les coopératives/communautés citoyennes d'énergie renouvelable (qui comprennent de nombreux bénévoles).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque d'attribution de financements publics à des structures importantes et plus expérimentées (par ex. : des centres de recherche ou des clusters) au détriment de petites structures (par ex. : des associations à but non lucratif ou des coopératives locales) qui disposent de peu de ressources pour monter des projets (en termes de temps, mais aussi de ressources humaines, techniques ou financières).
<p>Législation</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - La législation relative à l'énergie (renouvelable) n'est souvent pas suffisamment adaptée aux coopératives disposant du double agrément (CNC et Entreprise sociale). - On constate des imprécisions et une inadéquation des concepts et définitions juridiques existants (par ex. : le risque que certaines coopératives d'énergie existantes soient non reconnues en tant que CER). - On s'accorde sur la nécessité de simplifier le cadre légal des communautés d'énergie, qui génère une série de freins administratifs et financiers, et empêche la mobilisation des consommateur·rices pour participer à ce type de projet.
<p>Gestion</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - On note un manque de soutien technique, administratif et en ressources humaines au sein des initiatives communautaires énergétiques de l'économie sociale (par ex. : absence de logiciel de gestion pour gérer la production et la consommation d'énergie, surcharge de travail administratif). - Les retards dans l'octroi des permis sont un obstacle à la réalisation de projets en énergie renouvelable, en particulier pour l'énergie éolienne.
<p>Coopération</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque de communication et de coopération entre les responsables politiques et les différentes administrations publiques (ayant des compétences liées aux politiques énergétiques), l'économie sociale (dont les coopératives) et la société civile freine la mobilisation citoyenne et l'impulsion de projets concrets en énergie renouvelable. - On observe un besoin de mise en réseau/coopération avec des sociétés privées (échange d'informations, initiatives conjointes, etc.). - Le besoin est formulé d'améliorer la mise en réseau des décideur·euses politiques entre différentes municipalités, régions et/ou pays. - On note un manque de coopération interne au sein des administrations publiques et de coopération entre les différents services (en l'occurrence ceux chargés du développement de l'économie sociale, de l'environnement et de l'énergie).



1.1. Communautés d'énergie renouvelable et citoyenne

- **Définition des communautés d'énergie renouvelable et citoyenne**

Les initiatives communautaires jouent un rôle crucial dans la transition énergétique, car elles permettent d'initier des collaborations entre différent·es acteur·rices de la société (entreprises, citoyen·nes, communes) et favorisent l'implication citoyenne dans les projets en énergies renouvelables. Ces initiatives proposent de mettre en œuvre des solutions durables et locales adaptées aux besoins des populations pour satisfaire la demande collective en énergie renouvelable. Une **communauté d'énergie** en tant que telle peut englober un certain nombre d'aspects et d'activités différentes. Plusieurs organismes ont tenté de définir ce concept, notamment la Coalition pour l'action de l'Agence internationale de l'énergie renouvelable (IRENA), qui la définit comme « la participation économique et opérationnelle et/ou la propriété de citoyen(ne)s ou de membres d'une communauté définie dans un projet d'énergie renouvelable ». Selon la Community Energy Coalition du Royaume-Uni, « l'accent est mis essentiellement sur des projets impliquant un engagement, un pilotage et un contrôle par le niveau local, et qui présentent des retombées positives pour la communauté locale ».⁶ Selon la définition qu'en donne le décret wallon (voir plus bas), l'objectif d'une communauté d'énergie (CEC ou CER) est de fournir des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à ses participant·es ou en faveur des territoires locaux où elle exerce ses activités, plutôt que de générer du profit. Une communauté d'énergie peut ainsi exercer différentes activités : production, vente et fourniture de services énergétiques, ou partage de l'énergie entre ses membres. L'électricité doit en outre provenir de sources d'énergie renouvelable ou de cogénération de qualité et transiter via le réseau public. Les communautés d'énergie sont multi-acteurs et peuvent inclure des citoyen·nes, des autorités locales (communes, CPAS, etc.) et des entreprises (PME).

Cinq critères principaux définissent les Communautés d'énergie citoyenne (CEC) ou les Communautés d'énergie renouvelable (CER) :

- 1) Une Communauté d'énergie doit être une entité juridique (associations à but non lucratif, coopératives, etc.) ;
- 2) Son objectif principal est de générer des bénéfices sociaux, environnementaux ou économiques, plutôt que des profits ;
- 3) La participation de ses membres doit être ouverte et volontaire ;
- 4) Les critères d'éligibilité des membres de la Communauté sont les suivants : pour les CER, seuls les citoyen·nes, les PME et les autorités locales peuvent être membres ; pour les CEC, il n'y a pas de critères restrictifs (citoyen·nes, entreprises, autorités publiques, etc.) ;
- 5) La Communauté doit être contrôlée par certains types d'acteur·rices : pour les CEC, par les citoyen·nes, les petites entreprises et les autorités locales ; pour les CER, par les citoyen·nes, les PME et les autorités locales situées à proximité de cette Communauté.

À noter que les CER sont à privilégier car elles mettent en avant davantage un contrôle local sur la structure, refusant d'intégrer des grandes entreprises en tant que membres (ce qui n'est pas le cas

⁶ Bolle, A., & Energy Cities (février 2019). *Comment soutenir les communautés et initiatives citoyennes d'énergie renouvelable ? Guide pour les décideurs locaux et régionaux*, https://energy-cities.eu/wp-content/uploads/2019/05/RNP_Guidebook_FR.pdf, consulté le 7 juillet 2023.



des CEC). La CER présente par ailleurs l'avantage de garantir le maintien de son autonomie face à ses membres individuels et face aux autres acteur·rices traditionnel·les du marché qui participent à la communauté (en tant que membres ou actionnaires) ou qui coopèrent sous d'autres formes. Enfin, les CER doivent exercer des activités d'énergies renouvelables, contrairement aux CEC qui peuvent réaliser des activités d'énergies non renouvelables.

Les communautés d'énergie ont un impact positif à différents niveaux :

- 1) Au niveau environnemental : meilleure intégration de la production d'électricité renouvelable grâce à l'augmentation de l'autoconsommation et du partage de l'énergie à l'échelle locale (avec une sollicitation limitée du réseau de distribution et une production décentralisée plus importante) ;
- 2) Au niveau économique : des prix de l'énergie moins élevés et beaucoup plus stables dans le temps pour les membres/client·es de la communauté, de nouvelles sources de financement pour la transition énergétique et des effets positifs sur l'économie locale et l'emploi ;
- 3) Au niveau social : ce modèle de partage d'énergie rend la consommation d'énergie renouvelable et locale accessible à tous·tes les citoyen·nes, y compris aux locataires et aux ménages défavorisés qui n'ont pas la possibilité d'investir seuls dans des moyens de production décentralisés (renforcement de l'inclusion sociale et réduction de la précarité énergétique). En outre, la participation aux activités des communautés est un moyen 'bottom-up' d'éduquer les consommateur·rices aux enjeux de la transition énergétiques (par ex. : flexibilité, réduction de la consommation, etc.).

En Wallonie, les communautés d'énergie qui ressortissent à l'économie sociale peuvent prendre plusieurs formes (coopératives, ASBL, etc.). Elles prennent cependant le plus souvent la forme de coopératives citoyennes d'énergie renouvelable (éolienne, photovoltaïque, hydroélectrique, biomasse, etc.). Elles constituent par leurs valeurs, leur fonctionnement et leurs objectifs, à la fois des acteur·rices de l'économie sociale et des communautés d'énergie. Dans ce plan d'action, nous mettrons l'accent sur les coopératives de type RESCoop, car elles représentent la majorité des communautés d'énergie sur le territoire wallon et réalisent leurs activités dans le respect des principes de l'économie sociale. Nous attirons l'attention sur la distinction faite dans ce plan entre le principe de « partage d'énergie » et celui de « communauté d'énergie ». Le partage est une des actions (et pas la seule) que les communautés d'énergie peuvent réaliser. Au-delà du partage qui permet d'optimiser le coût de l'énergie pour ses membres/client·es, c'est la portée de l'action citoyenne et de la finalité sociale qui détermine avant tout la plus-value d'une communauté d'énergie.

- **Cadre légal européen et wallon**

Selon le décret wallon de 2008, l'économie sociale est définie comme l'ensemble des « activités économiques de production de biens ou de services, exercées par des entreprises, principalement des coopératives et/ou des entreprises à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants : 1) finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit ; 2) autonomie de gestion ; 3) processus de décision démocratique ; 4) primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus ». Parmi ces quatre principes d'économie sociale, les trois premiers se retrouvent dans la



définition des communautés d'énergie issues des directives européennes (« marché » 2019/944 et « renouvelable » 2018/2001), auxquels s'ajoute l'objectif de générer une valeur ajoutée environnementale, sociale ou économique. Les décideurs politiques et les administrations en charge de la transposition du droit européen trouvent donc en Région wallonne un cadre juridique existant sur lequel s'appuyer.

En ce qui concerne les questions énergétiques, c'est le ministre Philippe Henry qui est actuellement en charge des questions énergétiques au sein du Gouvernement wallon. Son cabinet dispose du pouvoir exécutif et est à l'initiative de l'élaboration des décrets. Sur le plan juridique, le principe des Communautés d'énergie citoyenne (CEC) et des Communautés d'énergie renouvelable (CER) a été transposé en droit wallon le 5 mai 2022 (décret « Market Design »). Un Arrêté d'exécution a été adopté par le Gouvernement wallon le 17 mars 2023 (en cours de publication). Plus concrètement, plusieurs projets prioritaires ont été formulés dans le cadre du Plan de relance wallon, notamment en ce qui concerne la promotion des communautés d'énergie renouvelable.

1.2. Plans et stratégies wallonnes dans le secteur de l'énergie en économie sociale

La Région wallonne soutient le développement des communautés énergétiques et des organisations de l'économie sociale (associations, coopératives, sociétés à finalité sociale, mutuelles, fondations, etc.), ainsi que le développement des énergies renouvelables et la transition verte en général. Cela se reflète dans plusieurs initiatives/plans d'action.

- **Plan de relance du Gouvernement wallon (2021-2024)**

Doté d'un budget de plus de 7 milliards d'euros, le Plan de relance wallon comprend 319 mesures réparties en 22 objectifs stratégiques, qui devraient permettre à la Région de faire face aux défis sociaux, économiques et environnementaux actuels ainsi qu'aux impacts des différentes crises (Covid, inondations) d'ici 2024. Dans une déclaration commune entre le Gouvernement et les partenaires sociaux/environnementaux, quatre programmes d'actions prioritaires (déclinés en 42 projets) ont été identifiés : sortir de la précarité, mener une politique économique et industrielle forte et durable, renforcer l'autonomie et la transition énergétique, et la formation. En matière d'énergie verte, plusieurs projets portent sur le déploiement d'une filière wallonne d'hydrogène vert, la rénovation énergétique des bâtiments, le développement de réseaux de chaleur (renouvelable ou de récupération) ou la promotion des énergies renouvelables, par exemple.

- **Stratégie Alternativ'ES Wallonia (2019-2024)**

En cohérence avec le Plan de relance wallon, la stratégie [Alternativ'ES](#) du Gouvernement wallon vise à faire de la Wallonie un territoire d'innovation en économie sociale en soutenant la création, le développement et la croissance des entreprises wallonnes de l'économie sociale. L'ambition de la Wallonie est de stimuler l'entrepreneuriat social et coopératif dans cinq secteurs structurants : le secteur agroalimentaire, les énergies renouvelables, l'immobilier social, le réemploi de biens et de matériaux et la culture.



- **Décret sur l'autoconsommation collective, adopté par le Parlement wallon le 5 mai 2022**

Ce décret, qui transpose les directives européennes (« marché » 2019/944 et « renouvelable » 2018/2001), introduit de nouveaux concepts dans le marché régional wallon de l'énergie et prévoit la possibilité pour les consommateurs de participer à des activités de partage d'énergie, au sein d'un même bâtiment ou via une Communauté d'Énergie Citoyenne (CEC) ou Renouvelable (CER), voire via un échange de l'électricité de pair à pair. En outre, les gestionnaires de réseau (GRD) ont également de nouvelles tâches à accomplir pour faciliter la transition énergétique. Les missions du régulateur du marché, la CWaPE, ont également été renforcées, notamment en ce qui concerne la méthodologie tarifaire, afin de valoriser au mieux l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables tout en réduisant les besoins de renforcement du réseau. Exemples : plusieurs voisins (entreprises, écoles, particuliers) consomment la même production locale d'électricité verte ; une collectivité locale (par exemple, un CPAS) installe des panneaux sur un immeuble de logements sociaux afin de permettre aux locataires de bénéficier d'une énergie verte à moindre coût. Le principe des CER a été transposé en droit wallon par le décret du 2 mai 2019. Un Arrêté du Gouvernement Wallon (en attente de publication) a été adopté le 17 mars 2023.

- **Pax Eolienica adoptée par le Gouvernement wallon (2018, revue en 2022)**

La Pax Eolienica a pour but de favoriser le développement de la filière éolienne, en simplifiant les procédures administratives pour les promoteurs éoliens, en améliorant les outils existants et en associant tous·tes les acteur·rices concerné·es par le développement de la filière éolienne en Wallonie. Les principales mesures de la Pax Eolienica I (2018) n'ont pas été couronnées de succès et les objectifs soutenus par la Région wallonne en termes de déploiement d'énergies renouvelables n'ont pas été atteints : 1) peu de progrès observés en termes de sécurité juridique, de levée des contraintes aéronautiques, et toujours un besoin de clarification des critères d'installation (par exemple environnementaux) ; 2) de nombreux permis accordés sont bloqués au niveau du Conseil d'État ; 3) les considérations locales prennent le pas sur les enjeux climatiques et énergétiques régionaux. Le 25 octobre 2022, le Gouvernement wallon s'est accordé sur une nouvelle Pax Eolienica II pour répondre aux besoins du secteur de l'énergie éolienne tout en tenant davantage compte des communes et des riverains, et en préservant la biodiversité. L'objectif de production de la filière pour 2030 est rehaussé afin d'atteindre une production annuelle de l'ordre de 6200GWh (contre 4600GWh précédemment). La Pax Eolienica II (2022) comprend 17 mesures concrètes, parmi lesquelles : 1) la révision et une simplification du cadre de référence (qui datait de 2013) pour inclure les technologies actuelles et l'adaptation des distances des mats à l'habitat en fonction des secteurs ; 2) la diminution de la durée totale de la procédure menant à l'octroi définitif des permis pour respecter les recommandations européennes et améliorer l'efficacité des procédures ; 3) l'obligation des promoteurs d'ouvrir leurs projets éoliens à la participation des communes et des citoyen·nes, allant jusqu'à minimum 25% de participation pour les communes et minimum 25% pour les citoyen·nes (actuellement, 4% du parc éolien wallon appartient aux citoyen·nes, 1% aux communes et 7% aux intercommunales). Soulignons que la participation citoyenne représente un prérequis important pour que la transition énergétique soit réellement inclusive. Cela permettra notamment de diminuer le nombre de recours.



- **Financement des initiatives communautaires en énergie renouvelable et citoyenne**

En termes de mécanismes de financement par la Région wallonne, en particulier pour les projets portés par la Direction de l'Economie Sociale, la procédure suit habituellement trois phases : 1) financement de projets pilote via une subvention facultative (micro-projets sur des thématiques ciblées, non spécifiquement dédiés à l'Economie sociale), 2) financement de projets de plus grande envergure via des appels à projets, financés par plusieurs Ministres conjoints (par ex. : 50% financé par le cabinet du Ministre de l'Energie et 50% par le cabinet de la Ministre de l'Economie sociale), 3) financement structurel (pour pérenniser certaines activités ou missions) via l'obtention d'agréments ou d'une subvention structurelle, passant par un accord gouvernemental (Arrêté du Gouvernement Wallon).

La Région wallonne, à travers son Plan de relance, a notamment prévu de financer des projets relatifs à la création de Communautés d'énergie renouvelable et de coopératives dans les secteurs de l'économie sociale. Par exemple :

- Projet prioritaire 76 (budget global de 10.000.000 €) : un appel à projets permet de soutenir la création de 50 Communautés d'énergie renouvelable (CER) ; l'objectif est de permettre l'émergence rapide de CER afin, d'une part, d'augmenter la production d'énergie renouvelable en Wallonie et, d'autre part, de sensibiliser les citoyen·nes et les entreprises aux questions énergétiques ;
- Projet prioritaire 237 (budget global de 3 500 000 €) : lancé en 2022, l'[appel à projets Bourses coopératives](#) vise la pré-crédation, la création et la diversification des sociétés coopératives agréées en Wallonie et actives dans un des secteurs prioritaires d'[Alternativ'ES Wallonia](#) (incluant les énergies renouvelables) ; ce projet soutient la mise en œuvre d'un nouveau système de financement pour la création et la croissance d'entreprises d'économie sociale en Wallonie. Les objectifs de cet appel sont : 1) de stimuler et encadrer la création de nouvelles sociétés coopératives agréées ou le développement de nouvelles activités au sein de coopératives existantes (diversification) sur l'ensemble de la Wallonie ; 2) de renforcer la solidité et la pérennité des entreprises wallonnes et des activités créées, en s'assurant de la viabilité de leur modèle économique et de gouvernance, notamment en leur proposant un accompagnement individualisé via les Agences conseil agréées en économie sociale et/ou collectif via l'incubateur wallon de l'économie sociale [iES!](#) (lancé en mai 2023). Le montant de la subvention, pour l'appel lancé en 2023 (en cours), est compris entre 25.000 € et 75.000 € pour une durée de maximum deux ans.

Notons que Le Gouvernement wallon (via le cabinet en charge de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal) a également mis à disposition de [W.ALTER](#) (investisseur public, partenaire des projets d'économie sociale et coopérative en Wallonie) des moyens financiers pour soutenir la transition énergétique de la Wallonie au travers des projets coopératifs. La solution financière proposée consiste en un investissement de W.ALTER en capital patient dans l'entreprise (pour une période minimale de 5 ans et maximale de 10 ans d'investissement) à hauteur de maximum 500.000€ par projet.



En dehors de ces financements ponctuels, notons cependant qu'aucun financement structurel n'est actuellement alloué par la Région wallonne à des initiatives liées aux communautés d'énergie renouvelable.

D'autres sources de financement existent, auxquelles les communautés d'énergie renouvelable citoyenne de l'économie sociale pourraient recourir (sous réserve de leur éligibilité et d'une possibilité de combiner plusieurs types de subsides). En Europe, il existe ainsi plusieurs fonds structurels permettant le développement de projets innovants et leur financement, en ce compris pour des entreprises d'économie sociale (par ex. : les programmes Erasmus+, les programmes FSE+ ou le fonds FEDER). L'accès à ces fonds reste toutefois compliqué, peu lisible et peu accessible aux entreprises d'économie sociale (lourdeur des dossiers et procédures de candidature, exigences de reporting parfois disproportionnées par rapport à la taille des projets des entreprises, etc.).

2. Axes stratégiques et plan d'action : énergie verte en économie sociale

2.1. Axes stratégiques et plan d'action

- Axe 1 : Sensibilisation, formation et communication
- Axe 2 : Législation et cadre politique
- Axe 3 : Financement et gestion
- Axe 4 : Coopération, réseau et écosystème
- Axe 5 : Recherche, innovation et expérimentation

Axe stratégique 1 : Sensibilisation, formation et communication

Action 1. Organiser des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation, en s'appuyant sur les ressources en formation existantes

Projet inspirant (Italie) : un projet de formation-action pour les autorités locales

Le projet italien **C.O.S.MO** (2022-2023), porté par l'ONG Centro per un Appropriato Sviluppo Tecnologico [CAST] et un consortium de communes du Piémont, avait pour objectif de créer un parcours de formation-action sur un mode participatif, pour faire monter en capacités les autorités locales sur les aspects suivants : 1) mise en place de communautés d'énergie renouvelable, 2) gestion d'un observatoire sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés, 3) système de suivi de la consommation d'énergie. Plusieurs types d'acteur·rices ont participé à ce projet : fonctionnaires publics, citoyen·nes et entreprises. [\[https://www.cast-ong.org/in-italia/progetti/c-o-s-mo-capacity-building-di-comunita/\]](https://www.cast-ong.org/in-italia/progetti/c-o-s-mo-capacity-building-di-comunita/)

- **Objectif** : Elaborer, adapter et rendre accessibles les politiques et initiatives en matière de renforcement des capacités en énergie verte/renouvelable, par le biais d'**activités d'éducation, de formation et de sensibilisation**, en ciblant en particulier les organisations de l'économie sociale (car ce sont principalement les entreprises classiques de plus grande envergure qui sont visées par les différents programmes/appels régionaux), les citoyen·nes et les autorités publiques (en adaptant l'offre de formation de l'administration publique actuelle).
- **Description** : Ces activités d'éducation-formation-sensibilisation permettraient aux différents acteur·rices de se familiariser avec et/ou d'acquérir des **connaissances et savoir-faire administratifs, techniques et juridiques** dans le secteur de l'énergie verte et des initiatives énergétiques communautaires, telles que : la législation existante et les possibilités de l'appliquer, connaissance du fonctionnement du marché de l'énergie, les énergies renouvelables et les solutions basées sur l'économie sociale, la valeur ajoutée possible de la forme coopérative pour les initiatives énergétiques communautaires (notamment en termes de gouvernance et d'autonomie via l'obtention des agréments Entreprise sociale et CNC [Conseil national de la Coopération] qui garantissent le respect des valeurs de l'économie sociale et des principes coopératifs), les savoir-faire nécessaires pour créer une communauté d'énergie renouvelable (compétences entrepreneuriales et managériales, gouvernance, etc.).



Ces actions de sensibilisation et de formation devront être **adaptées en fonction des publics** auxquels elles s'adressent (administrations, responsables politiques, organisations de l'économie sociale, citoyen·nes), ceux-ci ayant des besoins en compétence distincts (à définir en amont de la mise sur pied des actions). La sensibilisation serait par exemple *a fortiori* davantage orientée vers les citoyen·nes et les politiques, l'éducation vers les organismes et établissements d'enseignement, et la formation vers les administrations publiques et les acteur·rices de l'économie sociale.

Les actions d'éducation-formation-sensibilisation seront idéalement organisées en **collaboration étroite avec les groupes de citoyen·nes et organisations** qui sont déjà en capacité de mobiliser et de mener ce type d'initiatives (par ex. : les fédérations de coopératives en énergie renouvelable et citoyenne [RESCoop], les associations spécialisées en conseil en énergie renouvelable [Energie Commune], la plateforme de concertation des organisations de l'économie sociale en Wallonie [ConcertES], les Agences conseil de l'économie sociale, l'incubateur de l'économie sociale [IESI](#), les organismes formateurs au niveau communal [Union des Villes et Communes de Wallonie]). Une première étape consisterait en l'examen des ressources existantes en formation/sensibilisation dans le secteur de l'énergie, pour pouvoir ensuite cibler les formations qui pourraient être adaptées et intégrer les enjeux de l'économie sociale au sein de leur programme. Les activités de sensibilisation destinées à des communautés citoyennes *stricto sensu* pourraient être portées par la fédération RESCoop, tandis que les communautés composées de PME et acteur·rices publics, par exemple, pourraient être portées par un organisme externe.

Il existe par ailleurs un **facilitateur en énergies renouvelables** sur la Région bruxelloise (mission attribuée à Energie Commune), ce qui n'est pas le cas en Région wallonne (mission attribuée actuellement à des opérateurs externes, tels qu'un cabinet d'avocats). La **désignation ou la création d'un facilitateur en Wallonie**, qui soit issu de l'économie sociale, serait un atout pour que l'offre de soutien en sensibilisation/formation au niveau de l'énergie verte rencontre davantage les besoins du terrain et des citoyen·nes. Ce facilitateur pourrait offrir du support technique (« comment un partage d'énergie fonctionne-t-il concrètement ? »), économique (« quel business plan choisir, quel prix donner à l'énergie, quel cadre légal adopter ? ») et administratif (par ex. : rédaction des contrats, des statuts, d'information objective sur le choix de la personnalité juridique, etc.).

Considérant le **financement de ces actions** (comme pour toutes les autres actions), il est limité par la règle du de minimis⁷ (cf. la réglementation européenne liée aux aides d'Etat). Afin de dépasser cette règle contraignante pour les coopératives et ne pas être limité par le plafond des aides d'Etat, nous suggérons de **créer une ASBL avec mission d'intérêt général** qui serait auto-financée et donc non concernée par le de minimis. Sa mission dédiée, en tant

⁷ « Par aide de l'Etat, on entend l'aide octroyée par un pouvoir public (européen, fédéral, régional, etc.) à une entité permettant à celle-ci d'obtenir un avantage sélectif et qui fausse ou menace de fausser la concurrence. L'aide totale de l'Etat reçue par l'entité ne peut excéder 200.000 € sur la période de trois exercices fiscaux consécutifs (cadre légal : règlement européen (CE) 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis (Journal officiel L 379 du 28.12.2006). Notez cependant que le règlement de minimis relatif aux services sociaux d'intérêt général (SIEG) prévoit un plafond plus élevé, à savoir de 500 000 EUR par entreprise sur une période de trois exercices fiscaux pour les aides octroyées pour la prestation d'un SIEG. » Source : <https://www.mi-is.be/fr/faq/quel-service-daide-doit-etre-consideré-comme-aide-de-letat-dans-le-cadre-de-lappel-projets>.



qu'organe satellite des fédérations, serait ainsi de faire de la sensibilisation-formation au service des communautés d'énergie renouvelable citoyenne. Notons toutefois la possibilité de recourir par ailleurs aux règles d'exceptions prévues par la Commission européenne, spécifiques aux communautés d'énergie, et qui permettent de soustraire les aides du besoin de notification (cf. Règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 [RGEC]).

- **Enjeux et effets de cette action (par public cible) :**

- Responsables politiques et administration : La prise de conscience de la **valeur ajoutée et des spécificités des organisations d'économie sociale** (qui impliquent les citoyen·nes dans l'élaboration de politiques et d'instruments de soutien pertinents) est essentielle pour **améliorer les processus et les programmes** dans le domaine de l'énergie verte, **visibiliser et valoriser les initiatives énergétiques communautaires** dans les plans stratégiques locaux et nationaux ; le renforcement des capacités est par ailleurs un incitant pour les autorités publiques et politiques à jouer un rôle dans la **mobilisation des citoyen·nes** (même si les autorités n'ont pas toujours conscience de leur impact sur les citoyen·nes et/ou n'ont pas la volonté politique de le faire), tout en laissant une **plus grande liberté aux citoyen·nes** pour lancer et gérer leurs activités de façon autonome par rapport aux pouvoirs publics (ce qui favoriserait de manière indirecte une plus forte implication citoyenne et une meilleure appropriation des projets) ; une fois sensibilisées/formées, les autorités politiques locales et l'administration **pourraient développer des récits positifs** mettant en évidence la valeur ajoutée des communautés d'énergie et de la coopération (Groupes d'Énergie Partagée) en matière d'énergie verte (renouvelable) ; elles pourraient aussi devenir des **modèles d'exemplarité** au niveau de leur processus de transformation verte ; elles seraient en capacité d'**encourager les acteur·rices de l'éducation et de la formation** (y compris les universités et les écoles d'administration publique) à développer des modules d'apprentissage (interdisciplinaires) reliant les thèmes de l'économie sociale, du coopératisme et de l'énergie verte.
- Organisations de l'économie sociale : Une fois sensibilisées/formées, les coopératives existantes et autres structures de l'économie sociale seraient davantage en capacité de **s'investir dans la création et/ou le soutien** de communautés d'énergie. Une meilleure connaissance des spécificités et avantages des différentes organisations de l'économie sociale encouragerait le **développement de partenariats** entre ces organisations au sein de leur propre écosystème (apport mutuel). Dans les coopératives d'énergie renouvelable en particulier, il y a actuellement un besoin important de former leurs membres et de les faire monter en capacité en termes de **compétences en communication** (compétences techniques, outillage, prise de parole,...), pour qu'ils/elles puissent ensuite eux/elles-mêmes sensibiliser et former les travailleur·euses au sein des coopératives. Les activités de formation au sein de l'économie sociale sont en outre aujourd'hui le plus souvent **organisées par les coopératives** entre elles (échanges de compétences via de la sous-traitance).
- Citoyen·nes : L'**accès à l'information pourrait être facilité et donner lieu à une meilleure compréhension** des citoyen·nes du secteur des communautés d'énergie renouvelable et citoyenne (notamment en regard de la complexité du marché de l'énergie), ainsi qu'à une **appropriation des leviers d'actions** disponibles afin de jouer un rôle actif dans la

transition. Une action prioritaire serait de mettre en place un **facilitateur ad hoc** accessible à tous·tes les porteur·euses de projet de communautés d'énergie. Cela pourrait également être réalisé via des **activités éducatives**, dès le plus jeune âge, planifiées en coopération avec les organisations de l'économie sociale dans les institutions d'enseignement (écoles, universités,...). Il est également suggéré de renforcer le rôle des **services consultatifs** spécifiques en énergie verte et sur les initiatives énergétiques communautaires pour les entrepreneur·euses et pour les citoyen·nes (par ex. : guichets énergie). Enfin, des **espaces de rencontre** pourraient être mis sur pied au niveau local pour sensibiliser le tout-public, de manière davantage structurée par rapport à ce qui se fait actuellement.

Action 1. Organiser des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation, en s'appuyant sur les ressources en formation existantes	
Description	<p>Organisation d'activités d'éducation, de formation et de sensibilisation, en s'appuyant sur les ressources en formation existantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour qui ? à destination des organisations de l'économie sociale (coopératives, ASBL, etc.), des citoyen·nes et des autorités publiques. - Pourquoi ? pour rendre plus accessibles les informations et développer des connaissances en énergie verte et renouvelable (entre autres sur la législation existante, le fonctionnement du marché de l'énergie, la valeur ajoutée des coopératives, les savoir-faire pour créer une communauté d'énergie renouvelable citoyenne, etc.).
Acteur·rices responsables de l'implémentation	<ul style="list-style-type: none"> - Incubateur iES! et Agences conseil de l'économie sociale. - Fédérations et organisations représentatives de l'économie sociale (RESCoop, ConcertES). - Facilitateur en énergies renouvelables. - ASBL d'intérêt général auto-financée avec mission de sensibilisation-formation (satellite des fédérations). - Autorités publiques.
Financement	<p>Combinaison de plusieurs sources et enveloppes budgétaires (à prévoir selon les publics cibles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds publics (européen, fédéral, régional, etc.), par exemple le programme Erasmus+ pour la formation (sous réserve d'une exception ou d'un relèvement du plafond de minimis). - Autofinancement des organisations de l'économie sociale.
Indicateurs (qualitatif/quantitatif)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes et de structures formées, nombre de nouveaux cours et parcours de formation ou éducation, nombre d'actions de sensibilisation. - Montée en compétence en matière d'énergie renouvelable par les travailleur·euses de l'économie sociale et les administrations publiques (formation). - Meilleure connaissance et appropriation des savoirs en énergie renouvelable, en économie sociale et en transition verte par les citoyen·nes et les responsables politiques (sensibilisation).



Action 2. Développer des outils de communication et de dissémination, et soutenir le développement de compétences internes en communication

Projet inspirant (Espagne) : communication, dissémination et gestion du modèle coopératif

Som Energia est une coopérative espagnole de consommateur-rices active dans la production et la commercialisation d'électricité renouvelable. Elle constitue la plus grande communauté énergétique d'Espagne (82.000 membres, production annuelle de 24,6 GWh d'énergie, 13 centrales). Parmi ses membres, 4.823 ont des installations en autoproduction et une production annuelle de plus de 20 GWh. **Som Energia** est organisée sur un modèle de l'économie sociale : prise de décision démocratique (1 personne = 1 voix), participation et proximité. Elle encourage la création et le soutien de nouvelles initiatives énergétiques communautaires via 1) une modélisation des communautés d'énergie sur le territoire (ce qui permet leur réplique), 2) le développement d'outils numériques pour la création et la gestion de communautés d'énergie (y compris un bureau virtuel), 3) la sensibilisation et la diffusion d'informations sur les communautés d'énergie et 4) la mise en œuvre d'essais pilotes de communautés énergétiques. La coopérative est également engagée dans des actions pour lutter contre la pauvreté énergétique.

[\[https://www.somenergia.coop/\]](https://www.somenergia.coop/)

Projet inspirant (Europe) : des observatoires en énergies renouvelables à travers l'Europe

Plusieurs observatoires axés sur la transition écologique ou les initiatives communautaires en matière d'énergie existent à travers l'Europe tels que **OBERCat**, l'Observatoire des énergies renouvelables de Catalogne [\[https://observatorirenovables.cat/\]](https://observatorirenovables.cat/) et **Observ'ER**, pour la France et l'Europe [\[https://energies-renouvelables.org/\]](https://energies-renouvelables.org/).

- **Objectif** : Développer des **outils de communication et de dissémination**, et soutenir le **développement de compétences internes en communication**, au sein des communautés d'énergie renouvelable citoyenne. Ces outils et compétences pourraient servir de support pour **promouvoir les notions de coopération et d'énergie verte**, et diffuser des exemples de communautés d'énergie de l'économie sociale vers le tout public.
- **Description** : Les **outils de communication** - développés et diffusés conjointement par les décideur-euses politiques, l'économie sociale, les médias et d'autres types d'acteur-rices - pourraient être, en s'inspirant d'outils déjà existants en Europe : la création d'une carte-réseau ('grid-map'), avec notamment des informations sur l'efficacité de l'énergie éolienne, la valorisation d'initiatives en énergie renouvelable qui soient répliquables et diffusables, comme sources d'inspiration (« success-stories »), la création d'un observatoire des bonnes pratiques et de l'énergie verte (renouvelable). Pour gérer ces outils et mener ces actions, nous proposons de **financer un responsable de la communication** en matière d'énergie renouvelable au sein des fédérations, qui serait en charge à la fois des actions de communication transversales aux coopératives d'énergie et des activités de soutien à mener au sein des initiatives locales pour aider celles-ci à se professionnaliser au niveau communication. Un autre moyen d'appuyer les actions de communication serait de **créer une structure offrant des prestations de communication** pour les membres des fédérations (par ex. : pour les coopératives membres de RESCoop).

- **Enjeux et effets de cette action** : Cette action contribuerait à la sensibilisation et à la mobilisation de toutes et tous (en particulier des citoyen·nes) pour soutenir la création et le développement de communautés d'énergie renouvelable et citoyenne au sein de l'économie sociale. La mise en place d'outils pérennes, utilisables dans les années à venir, favoriserait par ailleurs le renforcement et la professionnalisation des acteur·rices de l'économie sociale dans le secteur de l'énergie renouvelable.

Action 2. Développer des outils de communication et de dissémination, et soutenir le développement de compétences internes en communication	
Description	<p>Développement d'outils de communication et de dissémination, et de compétences internes en communication.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour qui ? les membres des fédérations et coopératives d'énergie renouvelable, et les citoyen·nes. - Pourquoi ? pour acquérir des compétences en communication, promouvoir les notions de coopération et d'énergie verte, et diffuser des exemples de communautés d'énergie de l'économie sociale vers le tout public.
Acteur·rices responsables de l'implémentation	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération RESCoop : développement d'outils et de plans de communication portés ensuite par leurs membres. - Coopératives d'énergie renouvelable membres des fédérations. - Consultance par des structures professionnelles externes pour accompagner les membres de la fédération RESCoop.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Région wallonne (Projet pilote de la Direction Economie Sociale) : campagne de communication et promotionnelle spécifique aux communautés d'énergie renouvelable citoyenne. - Consultance : opérateurs et prestations externes.
Indicateurs (qualitatif/quantitatif)	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de pénétration de la notion de CER connue par le grand public. - Nombre de client·es COCITER.

Axe stratégique 2 : Législation et cadre politique

Action 3. Améliorer le cadre législatif et sa mise en œuvre pour favoriser la reconnaissance des communautés d'énergie issues de l'économie sociale

Projet inspirant (Grèce) : une législation pionnière sur les communautés d'énergie en économie sociale

La Grèce a été le premier pays de l'Union Européenne à se doter d'une **loi sur les communautés d'énergie (2018)** qui encourage les citoyen·nes, les autorités, et les organismes privés et publics à participer à la production, à la distribution et à la fourniture d'énergie. La législation grecque transposant les directives européennes établit en particulier que les communautés énergétiques doivent prendre la forme de coopératives civiles.

- **Objectif** : Améliorer la **cohérence de la législation et sa mise en œuvre** relative à la création et à la reconnaissance des communautés d'énergie. Cette cohérence passe par l'adoption de mesures qui prennent en compte de manière explicite les spécificités des organisations de l'économie sociale (en particulier des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable), soulignant la valeur ajoutée (sociale) de ces organisations. Nous attirons l'attention sur le degré de faisabilité de cette action dans la section 2.3.
- **Description** : Afin de renforcer le développement de communautés d'énergie (CER/CEC) au travers du modèle économique de l'économie sociale, la mise en œuvre des directives européennes devrait prendre davantage en compte les **spécificités des entreprises d'économie sociale**, et en particulier celles des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable. En effet, les coopératives énergétiques représentent un modèle d'entreprise idéal pour le développement des communautés d'énergie : elles sont fondées, notamment, sur les principes d'intérêt aux membres et à la collectivité, et de gouvernance démocratique. Ces deux principes rencontrent les objectifs des communautés d'énergie. Pour s'assurer de l'application de la législation, il s'agirait par ailleurs de **proposer des mesures concrètes** garantissant sa mise en œuvre (par ex. : en mettant en place une procédure de reconnaissance de ce type d'initiatives), de **favoriser le modèle des structures de l'économie sociale** en les nommant explicitement (en particulier les coopératives) et d'**œuvrer à réduire les barrières administratives** qui pourraient freiner la participation citoyenne et le développement d'initiatives énergétiques communautaires (par ex. : en adoptant une approche spécifique en matière d'aides d'état qui dépasserait les règles classiques du de minimis, ou en instaurant des délais dans les procédures d'octroi des permis pour les projets en énergies renouvelables, entre autres éoliens). Pour les **coopératives d'énergie** en particulier, nous proposons de mettre en place un processus d'agrément formel (qui se traduirait par le prérequis d'obtention du double agrément CNC et Entreprise sociale) pour attribuer le statut de communautés d'énergie aux coopératives de l'économie sociale (vs. les coopératives de l'économie dite classique). Celles-ci ont en effet une finalité sociale (vs. finalité de profit) et défendent, outre les deux principes cités plus haut, la rémunération limitée du capital et la répartition des excédents des bénéfices vers les membres et la communauté.

- Enjeux et effets de cette action** : La mise sur pied d'un groupe de travail (« task-force »), rassemblant les différents acteur·rices de l'écosystème de l'énergie verte et de l'économie sociale (autorités publiques et administrations, citoyen·nes et acteur·rices de l'économie sociale), permettrait de déterminer et cibler les mesures concrètes pertinentes à mettre en place pour garantir l'implémentation de la législation européenne au niveau régional. Ce groupe pourrait par ailleurs réaliser un suivi par le biais d'une **évaluation permanente** de la mise en œuvre du concept de communauté d'énergie, pour éviter entre autres une répartition inéquitable du profit (qui se traduirait par une distribution sélective des bénéfices, non partagée entre les membres de la communauté, et une absence de réinvestissement dans son objet social). **Intégrer une représentation de la société civile** à ce groupe de réflexion permettrait d'en faire de véritables acteur·rices de la transition verte, plutôt que de simples consommateur·rices passif·ves profitant d'une nouvelle opportunité économique. La mise en place de telles initiatives aurait pour effet de **booster le développement des communautés d'énergie** et de **réduire l'emprise du secteur des entreprises énergétiques classiques** sur le marché des énergies renouvelables (évitant ainsi que la logique marchande et de profit ne s'impose au détriment des principes défendus par l'économie sociale).

Action 3. Améliorer le cadre législatif et sa mise en œuvre pour favoriser la reconnaissance des communautés d'énergie issues de l'économie sociale

<p>Description</p>	<p>Amélioration de la législation et de sa mise en œuvre pour encourager la création et favoriser la reconnaissance des communautés d'énergie de l'économie sociale, en adoptant de mesures qui prennent en compte de manière explicite les spécificités des organisations de l'économie sociale (en particulier des coopératives) et en soulignant la valeur ajoutée (sociale) de ces organisations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi ? pour adopter des mesures concrètes qui favorisent la reconnaissance des communautés d'énergie issues de l'économie sociale (par opposition aux structures de l'économie dite classique). - Comment ? mettre sur pied un groupe de travail pour 1) proposer de nouvelles mesures concrètes qui favoriseraient la mise en œuvre de la législation (par ex. : en mettant en place une procédure de reconnaissance de ce type d'initiatives), 2) favoriser le modèle des structures de l'économie sociale en les nommant explicitement (en particulier les coopératives), 3) œuvrer à réduire les barrières administratives qui pourraient freiner le développement d'initiatives énergétiques communautaires (par ex. : en adoptant une approche spécifique en matière d'aides d'état qui dépasserait les règles classiques du de minimis), 4) mettre en place un processus d'agrément formel pour les coopératives d'énergie en particulier.
<p>Acteur·rices responsables de l'implémentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail multi-acteurs sur les aspects législatifs (incluant les autorités publiques, les administrations, des citoyen·nes, des acteur·rices de l'économie sociale et des expert·es juristes).
<p>Financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoirs publics.
<p>Indicateurs (qualitatif/quantitatif)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'évaluation des mesures et de proposition de changement législatif. - Interview par la commission du parlement wallon réalisée et intégrée dans une résolution.

Axe stratégique 3 : Financement et gestion

Action 4. Soutenir financièrement et durablement les fédérations et communautés d'énergie de l'économie sociale

- **Objectif** : Renforcer le **soutien financier** des autorités publiques **aux communautés d'énergie de l'économie sociale** lors de la **phase de lancement** de leurs activités, prévoir un accompagnement tout au long de leur **développement**, ainsi que des mécanismes leur permettant d'atteindre leur **indépendance et autonomie financière**. L'autonomisation économique des structures d'énergie renouvelable citoyenne de l'économie sociale (en particulier, les fédérations et les coopératives) va de pair avec un développement des ressources humaines au sein de ces structures, passant par exemple par la **mutualisation des emplois** entre les différentes communautés (coopératives) et l'allocation de **financements structurels** aux structures de coordination (fédérations).
- **Description** : L'indépendance et l'autonomie financière des communautés d'énergie est un critère prévu par la législation européenne (cf. directive 2018/2001 sur les CER), et appuyé par un projet d'Arrêté du Gouvernement Wallon en cours de publication. Afin de soutenir davantage la **création**, le **développement** et l'**autonomisation économique** des communautés d'énergie renouvelable citoyenne, nous proposons de **renforcer les mécanismes existants** en Wallonie, et de mettre en place de **nouvelles formes d'incitants financiers**. Pour permettre aux structures d'énergie renouvelable citoyenne de travailler de manière efficace et de remplir leurs missions, nous proposons par ailleurs de **mutualiser des emplois** entre les différentes coopératives, en particulier **aux postes administratifs**. La garantie d'une gestion coordonnée optimale de ces communautés sur le territoire passe en outre par le **financement des structures de coordination (fédérations)** qui aident les communautés à se développer, entre autres par le financement de **postes structurels et durables** au sein de ces fédérations. Actuellement, dans les communautés d'énergie renouvelable citoyenne (fédérations et coopératives de type RESCoop), l'effectif en personnel est en effet insuffisant pour répondre à la charge de travail réelle. Les travailleur·euses y sont par ailleurs majoritairement des bénévoles.
- **Enjeux et effets de cette action** : Nous attirons l'attention sur la nécessité de développer des **mécanismes de soutien qui prennent en compte l'évolution** des communautés d'énergie renouvelables citoyennes, depuis leur création jusqu'à leur autonomie économique en passant par leur développement. Un des chemins possibles pour accompagner ces communautés serait le suivant : 1) aide au lancement par la Région wallonne (par ex. : sur le modèle des Bourses coopératives) ; 2) obtention d'un financement (par ex. : un prêt ou une participation en capital patient via W.ALTER ; 3) autonomisation en s'appuyant sur des business modèles appropriés (cf. Action 5).

Action 4. Soutenir financièrement et durablement les fédérations et communautés d'énergie de l'économie sociale

Description	<p>Renforcement du soutien financier et des ressources humaines pour la création, le développement et l'autonomisation économique des fédérations et des coopératives d'énergie renouvelable citoyenne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour qui ? les coopératives et les fédérations d'énergie renouvelable citoyenne. - Pourquoi ? soutenir de manière durable les structures de l'économie sociale actives dans le secteur l'énergie renouvelable. - Comment ? renforcer les dispositifs et incitants financiers existants (par ex. : W.ALTER, les Bourses coopératives, etc.) ; mutualiser certains emplois entre différentes coopératives (en particulier aux postes administratifs et techniques) et allouer des financements structurels aux organismes de coordination (fédération RESCoop), pour alléger la charge de travail, répondre au manque d'effectif et professionnaliser le secteur.
Acteur-rices responsables de l'implémentation	<ul style="list-style-type: none"> - Région wallonne (par ex. : Bourses coopératives). - W.ALTER. - Fédération RESCoop.
Financement	<p>Combinaison de plusieurs sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région wallonne. - W.ALTER.
Indicateurs (qualitatif/quantitatif)	<ul style="list-style-type: none"> - Montant alloué. - Nombre de structures en ayant bénéficié par année.

Action 5. Développer et disséminer des outils de gestion, fournir une assistance administrative et technique aux fédérations et communautés d'énergie de l'économie sociale

Projet inspirant (Espagne) : une plateforme avec simulation d'impact énergétique et économique

La plateforme espagnole en ligne *Som Comunitat Energètica* permet entre autres choses de simuler la création de communautés énergétiques (tenant compte des membres impliqués) et de déterminer l'impact énergétique et économique de ces dernières. [\[https://somcomunitatenergetica.cat/\]](https://somcomunitatenergetica.cat/)

- **Objectif** : Développer et mettre à disposition des outils de gestion et des solutions administratives et technologiques répondant aux besoins spécifiques des fédérations et communautés d'énergie renouvelable et citoyenne.
- **Description** : En réponse à la charge de travail importante (liée au manque de personnel [structurel] et au statut de bénévoles des travailleur-euses), il est nécessaire de **développer et de mettre à disposition des outils de gestion** adaptés aux besoins spécifiques des fédérations et communautés d'énergie renouvelable et citoyenne, ainsi que des **solutions administratives et technologiques**, telles que : la diffusion et l'appropriation de **business modèles canevas** spécifiques aux entreprises de l'économie sociale (par ex. : le [Business Model Canvas Cooperatif](#) [BMC COOP], guide d'utilisation édité par l'Agence pour l'Entreprise

et l'Innovation [devenue WE Wallonie Entreprendre], ou le [Social Enterprise Model Canvas](#), développé conjointement par des expert·e·s académiques et de terrain dans le cadre du projet [ESCAP](#) ; le développement d'un **outil de gestion** qui permettrait de gérer, entre autres, les opérations liées au partage d'énergie (facturation, gestion des entrées et sortie de la communauté, gestion légale de la personne morale,...), la production et la consommation d'énergie ; la mise à disposition d'une **assistance administrative et technique**, en particulier dans la phase de mise en place des initiatives énergétiques communautaires (par ex. : une aide à la préparation des documents). Nous attirons l'attention sur la nécessité de développer de nouveaux outils ou de disséminer les outils existants en les **adaptant aux publics défavorisés** (avec une dimension d'aide sociale), pour encourager l'implication de ces publics précarisés dans les initiatives énergétiques communautaires et ne pas limiter leur accès aux publics socioéconomiquement avantagés.

- **Enjeux et effets de cette action** : La montée en compétences des travailleur·euses au sein des fédérations et des communautés d'énergie de l'économie sociale, augmenterait la professionnalisation de la force de travail au sein de ces structures, en renforçant l'efficacité de leurs activités et l'atteinte des objectifs en regard de leurs missions.

Action 5. Développer et disséminer des outils de gestion, fournir une assistance administrative et technique aux fédérations et communautés d'énergie de l'économie sociale	
Description	<p>Développement et diffusion d'outils de gestion, mise à disposition d'une assistance administrative et technique pour les coopératives et les fédérations d'énergie renouvelable citoyenne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi ? limiter le temps de gestion des communautés d'énergie, en particulier pour les structures reposant sur du bénévolat et les structures de taille conséquente ; augmenter la professionnalisation de la force de travail au sein des structures d'énergie renouvelable citoyenne (fédérations et coopératives), en renforçant l'efficacité de leurs activités et l'atteinte des objectifs en regard de leurs missions. - Comment ? diffuser des business modèles canevas spécifiques aux coopératives ou aux entreprises d'économie sociale (et les adapter le cas échéant) ; développer un outil de gestion pour gérer, entre autres, les opérations liées au partage d'énergie, la production et la consommation d'énergie ; mettre à disposition une assistance administrative et technique (par ex. : une aide à la préparation des documents lors d'une demande de financement).
Acteur·rices responsables de l'implémentation	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération RESCoop. - Incubateur iES! et Agences conseil de l'économie sociale pour la diffusion du BMC (et l'accompagnement).
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoirs publics.
Indicateurs (qualitatif/quantitatif)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils ou services développés/adaptés. - Nombre de structures bénéficiaires de ces outils et services.



Axe stratégique 4 : Coopération, réseau et écosystème

Action 6. Renforcer la transversalité, les échanges et la coopération entre les acteur·rices de l'économie sociale (niveau horizontal)

Projet inspirant (Espagne) : un projet d'intercoopération entre acteur·rices de l'économie sociale

BATEC est un hub coopératif catalan qui regroupe sept initiatives de l'économie sociale. Il a pour objectif de développer l'intercoopération socioéconomique entre coopératives et associations qui œuvrent pour la transition énergétique. BATEC propose des activités telles que l'accompagnement de communautés d'énergie et de communautés de ressources, le développement de laboratoires innovants, d'observatoires et de projets d'articulation sectorielle (par ex. : la création d'une communauté d'énergie locale à Barcelone [CEL Bordeta] et le développement de modèles de communautés d'énergie rurales [CER.COOP]).
[\[https://batec.coop/\]](https://batec.coop/)

- **Objectif** : Renforcer le réseau, stimuler les échanges de (bonnes) pratiques et favoriser la coopération entre initiatives énergétiques communautaires existantes au sein de l'écosystème socioéconomique wallon (en particulier, entre coopératives en énergie renouvelable et citoyenne).
- **Description** : Nous proposons de renforcer la transversalité et les échanges entre les différents acteur·rices de l'économie sociale, de les inciter à mener des échanges de savoirs et de (bonnes) pratiques, à valoriser leurs spécificités et mettre en avant leurs apports respectifs, afin de contribuer de manière solidaire à la transition verte. Les structures faïtières (organes de concertation, fédérations, réseaux,...) jouent un rôle essentiel dans ce renforcement de la transversalité au sein de l'écosystème de l'économie sociale.
- **Enjeux et effets de cette action** : Le renforcement des liens entre les communautés d'énergie renouvelable et citoyenne permettrait à celles-ci de mutualiser leurs voix, de dépasser leurs spécificités individuelles et de gagner en reconnaissance et en légitimité. Cet effet-levier favoriserait en retour une réponse centralisée des administrations et responsables politiques, augmentant ainsi les chances pour les communautés d'énergie renouvelable et citoyenne de prendre part à des marchés importants et de mobiliser davantage de ressources (pour source d'inspiration : le projet SEACoop, lancé en 2023 pour pallier la limitation de l'offre énergétique et dont l'objectif est d'investir dans l'éolien offshore, qui implique en retour des investissements financiers considérables).

Action 6. Renforcer la transversalité, les échanges et la coopération entre les acteur·rices de l'économie sociale

Description	<p>Renforcer les échanges et la coopération entre les acteur·rices de l'économie sociale, y compris entre coopératives d'énergie renouvelable citoyenne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi ? contribuer à la reconnaissance et à la légitimité des structures d'énergie renouvelable citoyenne (fédérations et coopératives), en mutualisant leurs voix et leurs apports spécifiques pour contribuer de manière solidaire à la transition verte ; provoquer en retour une réponse centralisée des administrations et responsables politiques, augmentant ainsi les chances pour ces structures de prendre part à des marchés importants et de mobiliser davantage de ressources. - Comment ? renforcer le réseau, stimuler les échanges de (bonnes) pratiques et favoriser la coopération entre structures de l'économie sociale et des coopératives d'énergie renouvelable en particulier.
Acteur·rices responsables de l'implémentation	<ul style="list-style-type: none"> - ConcertES. - W.ALTER. - Incubateur IES! pour la mise en réseau et les échanges de bonnes pratiques.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoirs publics.
Indicateurs (qualitatif/quantitatif)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets de partenariat entre acteur·rices de l'économie sociale.

Action 7. Renforcer la transversalité, les échanges et la coopération entre les représentant·es des autorités publiques (niveau horizontal)

- **Objectif** : Renforcer le réseau, stimuler les échanges de (bonnes) pratiques et favoriser la coopération entre décideur·euses politiques et les responsables des administrations publiques. Le secteur de l'énergie en Belgique est complexe : les compétences en matière d'électricité et de gaz se répartissent entre le **niveau fédéral** (approvisionnement, transport, stockage, énergie nucléaire, tarif social) et le **niveau régional** (distribution, transport local, production en énergie renouvelable, utilisation rationnelle de l'énergie, protection de l'environnement et mesures sociales, contrôle du prix de la distribution publique). La thématique des communautés d'énergie renouvelable et citoyenne, qui se situe à l'intersection de plusieurs champs, est en outre portée par différents cabinets ministériels et administrations publiques en charge respectivement de **l'énergie**, de **l'environnement** et de **l'économie sociale**. La transition énergétique touche également aux enjeux de **développement durable**, qui sont quant à eux portés par la Direction du Développement durable de manière transversale au niveau des politiques publiques. À noter que le **secteur du bâti** est également une matière répartie de manière transversale au sein des différentes instances en charge de la question du développement durable.
- **Description** : Afin de dépasser cette logique de silo (fédéral vs. régional ; économie vs. énergie vs. environnement) et décomplexifier les enjeux de la transition énergétique, des actions doivent être menées pour **améliorer la communication** et la **coopération transversale** entre

les différentes administrations publiques (régionales, fédérales et européennes) en charge de l'économie (sociale), de l'environnement, du développement durable et de l'énergie. Afin de renforcer la transversalité inter-cabinets, un poste de **ministre conjoint pourrait être instauré** au niveau régional, pour travailler sur les questions d'intérêt commun dans le domaine de l'énergie verte/renouvelable. Une autre piste serait de créer un **kern thématique** (à savoir un comité ministériel restreint) avec les Ministres concernés. Des **activités favorisant les échanges entre pairs** seraient organisées pour renforcer les liens et l'interconnaissance entre responsables politiques et autorités publiques.

- **Enjeux et effets de cette action** : Le renforcement des liens entre les différent-es décideur-euses politiques et responsables de l'administration publique (inter-cabinets et inter-administrations) aurait pour effet de développer **des stratégies politiques et des processus (administratifs) davantage cohérents** dans le secteur de l'énergie (renouvelable et citoyenne), aux niveaux local, régional et national (par ex. : des incohérences dans les processus administratifs ralentissent actuellement le développement des projets basés sur l'économie sociale dans le domaine des initiatives communautaires en matière d'énergie).

Action 7. Renforcer la transversalité, les échanges et la coopération entre les représentant-es des autorités publiques	
Description	<p>Renforcer les échanges et la coopération entre les représentant-es des autorités publiques, à savoir les responsables politiques et administrations publiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi ? développer des stratégies politiques et des processus (administratifs) davantage cohérents dans le secteur de l'énergie ; améliorer la communication et la coopération entre les différents cabinets ministériels et les administrations publiques sur les questions de transition énergétique, qu'ils soient en charge de l'économie (sociale), de l'environnement, du développement durable ou de l'énergie, et ce quel que soit leur niveau de pouvoir (communal, régional, fédéral et européen). - Comment ? créer un poste de ministre conjoint ou un kern thématique au niveau régional, pour travailler sur les questions d'intérêt commun dans le domaine de l'énergie verte/renouvelable ; organiser des échanges entre pairs pour renforcer les liens et l'interconnaissance entre responsables politiques et autorités publiques.
Acteur-rices responsables de l'implémentation	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoirs publics. - Mise en place d'une task force permanente regroupant des membres des cabinets et administrations concernés avec la fédération REScoop.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoirs publics.
Indicateurs (qualitatif/quantitatif)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions par an. - Rapport des réalisations effectuées.

Action 8. Renforcer les échanges et la coopération entre les autorités publiques, les acteur·rices de l'économie sociale et les citoyen·nes (niveau vertical)

- **Objectif** : Renforcer le réseau, stimuler les échanges de (bonnes) pratiques et favoriser la coopération entre les différentes parties prenantes impliquées dans la création et le développement des communautés d'énergie renouvelable et citoyenne. L'enjeu se situe essentiellement au niveau de **l'intégration et l'implication des citoyen·nes dans les différents espaces de dialogue et de décision** portant sur les communautés d'énergie.
- **Description** : La création et le développement des communautés d'énergie renouvelable et citoyenne impliquent différents types d'acteur·rices qui jouent un rôle spécifique dans la transition verte : décideur·euses politiques (au niveau fédéral et régional), responsables de l'administration publique, acteur·rices de l'économie sociale, chercheur·euses et expert·es, membres d'initiatives énergétiques communautaires et associations citoyennes. Vu cette diversité, il est essentiel de **renforcer le réseau, stimuler les échanges et favoriser la coopération** entre ces différent·es acteur·rices pour **faciliter le développement et la mise en place de (nouvelles) communautés d'énergie renouvelable et citoyenne**.

Ce renforcement pourrait se faire par exemple via **l'adaptation** ou le **développement d'espaces de dialogue** : 1) création d'un espace de dialogue virtuel dédié aux questions de politiques énergétiques (forum ou plateforme) ; 2) mise sur pied d'un groupe de travail transversal rassemblant autour de la table des discussions des acteur·rices impliqués à différents niveaux de pouvoir ; 3) création d'espaces d'échange locaux, physiquement ancrés dans les communes (en collaboration avec l'Union Wallonne des Villes et Communes) ; 4) participation des citoyen·nes à différents organes décisionnels en économie sociale, sur le modèle du [Conseil wallon de l'Economie sociale \(CWES\)](#).

Le renforcement de la transversalité passerait en outre inévitablement par des **actions de sensibilisation** (cf. Action 1) **spécifiquement multi-acteurs**, telles que l'organisation d'une « Quinzaine de l'énergie citoyenne et locale » (sur le modèle de la « Quinzaine de l'économie circulaire » réunissant différentes parties prenantes autour de conférences, webinaires, ateliers et visites d'entreprises). Comme pour la sensibilisation et la formation, les facilitateurs en énergies renouvelables pourraient avoir un rôle à jouer au niveau de la mise en lien des différentes parties prenantes.

- **Enjeux et effets de cette action** : Vu la multiplicité d'acteur·rices aux différents niveaux sociopolitiques, il est nécessaire **de favoriser le dialogue pour garantir une intercompréhension** et minimiser les risques de freins qui seraient la conséquence d'une méconnaissance des réalités des un·es et des autres. La **mobilisation et l'implication citoyenne et des politiques locales (communales)**, en tant que partenaires potentiels de (futurs) initiatives énergétiques communautaires, est par ailleurs indispensable pour donner une impulsion à des projets concrets.

Action 8. Renforcer les échanges et la coopération entre les autorités publiques, les acteur·rices de l'économie sociale et les citoyen·nes

Description	<p>Renforcer les échanges et la coopération entre les autorités publiques, les acteur·rices de l'économie sociale et les citoyen·nes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi ? vu la diversité de parties prenantes impliquées dans le secteur de l'énergie renouvelable (décideur·euses politiques, administration publique, acteur·rices de l'économie sociale, chercheur·euses et expert·es, associations citoyennes, etc.), favoriser la coopération de ces acteur·rices pour faciliter le développement et la mise en place de (nouvelles) communautés d'énergie renouvelable et citoyenne. - Comment ? développer des espaces de dialogue multi-acteurs (par ex. : forum de discussion virtuel, groupe de travail transversal, espaces d'échange au sein des communes en collaboration avec l'UCVW, participation de citoyen·nes à différents organes décisionnels en économie sociale, etc.) ; organiser des actions de sensibilisation multi-acteurs (par ex. : organisation d'une « Quinzaine de l'énergie » sur le modèle de la « Quinzaine de l'économie circulaire »).
Acteur·rices responsables de l'implémentation	<ul style="list-style-type: none"> - Fédérations et structures faîtières en économie sociale. - Facilitateur en énergies renouvelables. - CWES ou autres instances consultatives. - Union Wallonne des Villes et Communes.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - (à définir).
Indicateurs (qualitatif/quantitatif)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions, événement et réunions organisés. - Nombre d'espaces de dialogue ou d'échanges créés. - Participation équilibrée entre représentant·es des autorités publiques, les acteur·rices de l'économie sociale et les citoyen·nes.



Axe stratégique 5 : Recherche, innovation et expérimentation

Action 9. Soutenir le lancement de projets pilotes, de recherche appliquée et le développement d'innovations sociales ou technologiques

Projet inspirant (Belgique, Europe) : un projet innovant sur les communautés d'énergie inclusives

Le projet européen **H2CoopStorage** (2020-2024), financé par ERA-Net, a été initié dans le cadre du développement des communautés énergétiques en Wallonie (soutenu par le SPW Aménagement du Territoire et Urbanisme). Ce projet de recherche et développement est conçu pour répondre aux besoins des citoyen·nes et des communautés afin d'apporter une solution durable au développement local des énergies renouvelables, tout en offrant divers avantages aux participant·es (notamment pour les personnes en situation de pauvreté énergétique). Ce projet propose des technologies de pointe (piles à combustible réversibles, etc.) permettant d'utiliser l'hydrogène natif comme vecteur de stockage d'énergie avec récupération de la chaleur perdue (les pompes à chaleur ont un mauvais rendement, comme c'est le cas des moteurs thermiques) pour assurer, entre autres, le chauffage urbain. Les partenaires européens sont la Belgique, l'Islande et la Norvège. Le projet est piloté par l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et coordonné par la coopérative citoyenne CLEF (membre de REScoop Wallonie). Les deux living labs belges impliqués dans ce projet européen sont situés à Nivelles pour la Wallonie (partenaires : REScoop Wallonie et la coopérative citoyenne CLEF) et à Mortsels pour la Flandre (partenaires : Rescoop Vlaanderen et la coopérative citoyenne Zuidrant). [<https://h2coopstorage.eu/>]

- **Objectif** : Soutenir et financer des appels à projets, ainsi que des innovations sociales ou technologiques, permettant aux communautés d'énergie renouvelable et citoyenne de se développer davantage au sein du territoire wallon.
- **Description** : Dans la continuité de projets déjà menés sur la thématique, le **lancement de nouveaux appels à projets** permettrait de mieux cerner les enjeux et les contours des communautés d'énergie renouvelable et citoyenne, leurs avantages mais aussi les obstacles à leur déploiement. On pourrait ainsi : 1) lancer des **appels à projets pilotes (transversaux)**, par exemple en économie sociale, développement durable, environnement et/ou en énergie, spécifiquement destinés aux communautés d'énergie renouvelable et citoyenne (en excluant des bénéficiaires les acteur·rices de marché classique) ; 2) soutenir des **projets en recherche appliquée** sur les communautés d'énergie renouvelable et citoyenne, impliquant des équipes de recherche et des acteur·rices de l'économie sociale ; 3) soutenir le développement de **solutions sociales ou techniques innovantes** dans le secteur de l'énergie verte (par ex. : tester la capacité d'adapter sa demande en fonction des signaux de production d'énergie auprès des citoyen·nes au sein des CER, plus proches de leurs membres ; étudier des nouvelles solutions de stockage de l'énergie, pour répondre à la production de pointe et compenser la variabilité causée par la production d'énergie renouvelable). À noter que des projets de ce type sont déjà financés entre autres par le Fonds Énergétique, mais que les coopératives ne sont pas éligibles dans le cadre de ces programmes de financement. Une participation des coopératives d'énergie renouvelable citoyenne comme partenaires pourrait se faire sous réserve de pouvoir engager du personnel dédié.

- **Enjeux et effets de cette action** : Le financement de projets et d'innovations permettrait de **soutenir la création et le développement** des communautés d'énergie renouvelable et citoyenne, en particulier en **économie sociale**. Cela contribuerait à la **dissémination** du modèle des organisations de l'économie sociale (en particulier des coopératives) comme un type de structure pertinent, actif et porteur dans la transition verte. Les **projets de recherche appliquée**, à l'intersection de la recherche et du terrain, permettraient par exemple de **clarifier et définir le concept** d'initiative énergétique communautaire (en lien avec l'économie sociale), ou de déterminer les **modes de financement et de gouvernance** de ces structures (par ex. : via un benchmark de l'existant en Europe). Les thématiques prioritaires à développer seraient à définir en collaboration avec les équipes de recherche et les acteur·rices de terrain, selon les enjeux et problématiques identifiées dans le domaine.

Action 9. Soutenir le lancement de projets pilotes, de recherche appliquée et le développement d'innovations sociales ou technologiques

Description	<p>Soutenir le lancement de projets pilotes, de recherche appliquée et le développement d'innovations sociales ou technologiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi ? contribuer à la dissémination du modèle des coopératives en économie sociale comme acteur·rices clés de la transition verte ; soutenir la création et le développement des communautés d'énergie renouvelable et citoyenne en économie sociale. - Comment ? lancer des appels à projets pilotes spécifiquement destinés aux communautés d'énergie renouvelable et citoyenne ; soutenir des projets en recherche appliquée sur les communautés d'énergie renouvelable citoyenne (par ex. : pour clarifier le concept d'initiative énergétique communautaire ou déterminer les modes de financement et de gouvernance de ces structures) ; soutenir le développement de solutions sociales ou techniques innovantes (par ex. : tester la capacité d'adapter sa demande en fonction des signaux de production d'énergie auprès des citoyen·nes au sein des communautés d'énergie renouvelable ; étudier des nouvelles solutions de stockage de l'énergie).
Acteur·rices responsables de l'implémentation	<ul style="list-style-type: none"> - Administration publique (pour le volet 'Appel à projets'). - Secteur académique (pour le volet 'Recherche appliquée'). - Structures de l'économie sociale.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoirs publics régionaux. - Fonds européens pour la recherche et l'innovation (par ex. : FEDER, Erasmus+, Interreg, COSME, etc.). - Financements privés ou publics pour la recherche et l'innovation.
Indicateurs (qualitatif/quantitatif)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets déposés impliquant une structure de l'économie sociale. - Montants des projets et subsides alloués. - Résultats des projets menés (qualitatifs et quantitatifs). - Livrables des projets (publications, communications, valorisations, rapports, etc.).



2.2. Budget et modalités de financement prévisionnels

Vu la diversité des acteur·rices concerné·es, nous ne proposons pas de budget global détaillé dans ce plan. Les modalités de financement et le budget devront être élaborés, dans une phase ultérieure, en collaboration avec les divers·es responsables pressenti·es pour la phase d'implémentation du plan. Des suggestions sont néanmoins faites par action dans les tableaux de la section précédente (cf. « Acteur·rices responsables de l'implémentation » et « Financement »).

Nous suggérons, afin de renforcer la transversalité des actions prises et de favoriser leurs chances de mise en œuvre, que la Direction de l'Economie Sociale du SPW soit impliquée (à des niveaux différents) dans l'implémentation de chacune des actions prises, pour veiller à maintenir une cohérence entre les différentes actions et valoriser le rôle de levier des entreprises de l'économie sociale dans la transition verte. Dans l'idéal, nous envisageons que les actions soient prises en charge, de manière conjointe avec la Direction de l'Economie sociale, par l'un·e ou l'autre administration publique et/ou cabinet ministériel selon les matières spécifiques qui lui sont attribuées (par ex. : l'énergie, l'environnement, le développement durable, l'économie, la recherche, l'éducation, etc.).

Une estimation a néanmoins pu être faite dans le chef de la Direction de l'Economie sociale du SPW pour les coûts potentiellement imputables à l'Economie sociale (en particulier pour l'Axe 1, l'Axe 3 et l'Axe 5) :

- **Axe 1 Sensibilisation, formation et communication** : eu égard aux actions de ce premier axe, un budget dédié a pu être estimé en prenant en compte les actions antérieures dans ce domaine. En 2022, une enveloppe d'environ 250.000 € a été libérée afin de mettre en place une vaste campagne de promotion de l'économie sociale à la télévision ainsi que sur les médias digitaux. Dès lors, si une enveloppe similaire pouvait être maintenue au niveau wallon, une campagne spécifique complémentaire de 7.000 € visant à la mise en place d'une campagne de sensibilisation des acteur·rices et des citoyen·nes, pourrait être implémentée. Il est cependant important de garder en tête qu'un tel budget devra être adapté en fonction des supports, canaux de diffusion et l'ambition de couverture de la cible pressentie. Par conséquent, le budget de 7.000 € ici proposé ne représente qu'une base pour une campagne de communication, base à laquelle s'ajouteraient d'autres coûts, en fonction des actions de communication supplémentaires pressenties.
- **Axe 3 Financement et gestion** : Concernant cet axe, et en particulier dans le cadre de l'action 4 visant à soutenir financièrement et durablement les fédérations et communautés d'énergie renouvelable citoyenne de l'économie sociale, un subventionnement d'un montant de 400.000 € est en passe d'être accordé à la fédération RESCoop sur la période 2023-2025 pour ses missions de base, à charge (50/50) du Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes et du Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. Dès lors, un budget de 200.000 € en subventions complété par 200.000 € hors charges de l'Economie Sociale est proposé (qui serait alors pris par un autre Ministre, compétent au niveau de l'Energie). L'estimatif de 400.000€ par structure est dès lors suggéré.
- **Axe 5 Recherche, innovation et expérimentation** : l'action 9 « Soutenir le lancement de projets pilotes, de recherche appliquée et le développement d'innovations sociales ou

technologiques » pourrait être budgétée de la manière suivante : nombre de dossiers liés à l'énergie déposés dans le cadre de l'appel à projets Bourses coopératives 2022, multiplié par 75.000 € pour deux ans. Nous nous retrouvons dès lors avec la proposition budgétaire correspondant à un montant global de 2.400.000 €, réparti entre 32 projets bénéficiant chacun de 75.000 € pour une période de deux ans. Ce budget se base sur les montants accordés dans le cadre de l'appel à projets Bourses coopératives 2023 pour les phases de création et de diversification. Le montant de ces bourses pourrait également être complété par les fonds Brasero de W.ALTER (complément de 1€ d'argent public pour 1€ issu du privé) ou via un investissement en capital patient de W.ALTER.

En résumé, le montant estimé à charge de l'économie sociale pour les axes et actions susmentionnés serait le suivant :

Axe/Action	Montant
Axe 1	257.000 €
Axe 3	200.000 €
Axe 5 / Action 9	2.400.000 €
Montant total à charge de l'économie sociale	2.857.000 €

2.3. Priorisation et faisabilité des actions en énergies renouvelables

- **Pertinence et importance : le point de vue des travailleur·euses au sein des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable**

Afin de déterminer le degré de priorité et de faisabilité des neuf actions du présent plan d'action local wallon, nous avons procédé à une enquête auprès des coopératives d'énergie RESCoop. Sur l'ensemble des 20 coopératives membres, nous avons obtenu 16 réponses réparties sur les 13 coopératives participantes. Les répondant·es sont majoritairement des bénévoles (9 personnes aux postes d'administrateur·rice, trésorier·ère ou président·e du CA), puis des salarié·es ou sous-traitant·es (6 personnes aux postes de chef·fe d'entreprise, responsable communication, coordinateur·rice ou chargé·e de projet) et enfin 1 chef·fe de division et de service communal (expert·e en développement durable, énergie et climat).

L'objectif de cette enquête était d'identifier les actions prioritaires à mettre en place pour que les organisations de l'économie sociale, et en particulier les coopératives d'énergie, soient davantage reconnues et soutenues en Wallonie, en tant que moteurs essentiels de la transition verte. Nous avons demandé aux participant·es d'identifier, parmi les neuf pistes d'actions, quelles étaient les actions qui leur semblaient : 1) les plus pertinentes par rapport à leur réalité de terrain, 2) les plus importantes par rapport aux enjeux de l'énergie verte et 3) les plus faisables tenant compte du contexte socioéconomique et politique actuel, ainsi que des ressources humaines et matérielles nécessaires pour leur mise en place. Les résultats de l'enquête, basée sur une échelle de Likert à 7 points (de « pas du tout d'accord » à « tout à fait d'accord ») ont été analysés sur la base de la moyenne et de la médiane des scores, ainsi que sur une visualisation graphique proportionnelle des réponses par action. Il en résulte le tableau suivant :

Tableau de synthèse des actions favorisant la transition verte en Région wallonne : priorisation et faisabilité des actions à mener dans le secteur de l'énergie renouvelable en économie sociale.

Axes stratégiques et pistes d'action	Pertinence	Importance	Faisabilité
Communautés citoyennes d'énergie renouvelable			
Axe stratégique 1. Sensibilisation, formation et communication			
Action 1. Organisation d'activités d'éducation, de formation et de sensibilisation	++++	+++	++
Action 2. Développement d'outils de communication et de compétences internes en communication	++++	++++	++
Axe stratégique 2. Législation et cadre politique			
Action 3. Amélioration du cadre législatif et de sa mise en œuvre pour favoriser la reconnaissance des communautés d'énergie de l'économie sociale	++++	++++	++
Axe stratégique 3. Financement et gestion			
Action 4. Renforcement du soutien financier (durable) aux fédérations et aux communautés d'énergie de l'économie sociale	+++++	+++++	+++
Action 5. Développement et diffusion d'outils de gestion, mise à disposition d'une assistance administrative et technique	+++++	++++	++
Axe stratégique 4. Coopération, réseau et écosystème			
Action 6. Renforcement des échanges et de la coopération entre les acteur·rices de l'économie sociale (incl. les coopératives)	++++	++++	+++
Action 7. Renforcement des échanges et de la coopération entre les représentant·es des autorités publiques (responsables politiques et administrations publiques)	++++	++++	+
Action 8. Renforcement des échanges et de la coopération entre les autorités publiques, les acteur·rices de l'économie sociale et les citoyen·nes	++++	++++	++
Axe stratégique 5. Recherche, innovation et expérimentation			
Action 9. Soutien au lancement de projets pilotes et de recherche appliquée, et développement d'innovations sociales ou technologiques	++++	++++	+++

Il ressort de cette enquête que **toutes les actions du plan** sont jugées comme étant **très pertinentes et importantes** (les « ++++ » traduisant un score moyen ou médian de 6/7 sur l'échelle de Likert), ce qui confirme que les enjeux soulevés par ce plan d'action répondent bien à une demande du terrain et correspondent à de réels besoins expérimentés par les travailleur·euses au sein des coopératives d'énergie. Les actions reconnues comme étant prioritaires à mettre en œuvre (les plus pertinentes et importantes) sont les actions portant sur le **financement (Action 4)** et la **gestion des communautés d'énergie (Action 5)**. Notons qu'aucune action ne ressort comme étant non pertinente, non importante ou non faisable (tout score moyen ou médian, égal ou supérieur à « + » traduisant une réponse positive de la part des répondant·es). Chacune de ces actions mériterait par conséquent que les autorités locales (régionales et communales) lui accordent une attention particulière, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs programmes sur les questions d'énergie renouvelable et d'économie sociale.



Les participant·es membres de RESCoop soulignent par ailleurs de manière plus ponctuelle les besoins suivants, pas ou peu abordés dans le présent plan :

- **Au niveau de la structure actuelle du marché de l'énergie**, revoir de fond en comble le modèle économique des Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD), qui sont un frein plutôt qu'un dynamiseur de la transition énergétique ;
 - **Au niveau sensibilisation**, insister sur la distinction entre les coopératives classiques, dans lesquelles le/la citoyen·ne est un·e simple investisseur·euse sans pouvoir d'action, et les coopératives citoyennes, dans lesquelles il/elle a un vrai pouvoir d'action sur la politique tarifaire, les projets à développer ou non, la finalité sociale, les valeurs à défendre, etc. ;
 - **Au niveau gestion**, permettre aux porteur·euses de projets d'avoir une vision claire de leur planning et établir un calendrier de mise en œuvre progressive du concept de communauté d'énergie, en commençant par les situations les plus simples pour terminer par les projets plus complexes, de manière à pouvoir tirer les enseignements des expériences simples avant de passer à la mise en œuvre de projets plus complexes ;
 - **Au niveau financier**, réaliser des tests (simulations) pour évaluer l'intérêt financier réel que pourraient espérer les membres d'une communauté d'énergie renouvelable en comparaison à d'autres formules existantes (par ex. : COCITER) ;
 - **Au niveau des projets**, recourir davantage aux financements européens et s'appuyer sur les projets européens existants, qui visent à positionner les communautés d'énergie comme un des mécanismes de solidarité permettant d'éviter ou de résorber les situations de précarité énergétique, tout en considérant que la précarité énergétique n'est pas synonyme de précarité économique (par ex. : le projet H2020 *Community Energy for Energy Solidarity* et le projet INTERREG *SCaling-up Energy Poverty Approaches* cofinancé par la Wallonie).
- **Pertinence et importance : le point de vue des administrations publiques, fédération, facilitateur et organisme financeur**

Du point de vue des administrations publiques consultées (SPW ARNE, SPW Direction du Développement durable) et des acteur·rices de terrain autres que les coopératives RESCoop (à savoir : la fédération RESCoop elle-même, W.ALTER et Energie Commune), l'attention devrait prioritairement se concentrer sur les actions de **sensibilisation, formation et mobilisation (Action 1)**, en particulier à destination des **citoyen·nes** et des **responsables politiques**. L'échéance de la nouvelle législature prévue en 2024 offre une belle opportunité de sensibiliser les (nouveaux-elles) mandataires (plus de 5.000 personnes en Wallonie, qui sont par ailleurs aussi des citoyen·nes). Le rôle de l'incubateur wallon de l'économie sociale iES!, des Agences conseil et d'un (futur) facilitateur wallon en énergies renouvelables (qui soit issu de l'économie sociale), ainsi que des opportunités de financement (W.ALTER), s'avéreront cruciaux pour la mise en œuvre de ces actions.

Les actions concernant la **mise en œuvre de la législation (Action 3)** et le **financement (Action 4)** sont également considérées comme prioritaires par les administrations publiques et les parties prenantes consultées : l'élaboration du cadre législatif et sa mise en œuvre, qui devraient rendre compatible et booster le modèle des structures de l'économie sociale, ainsi que la mise en place d'un soutien financier durable et structurel, semblent être des facteurs déterminants pour la création, le développement et l'autonomisation des communautés d'énergie de l'économie sociale sur le



territoire wallon. L'utilisation trop régulière de la règle de minimis dans l'encadrement via les aides d'état est actuellement très problématique et constitue en particulier un obstacle récurrent pour les coopératives d'énergie à plusieurs niveaux d'action (notamment pour obtenir des financements qui permettraient de développer leur offre de formation, professionnaliser leurs membres ou mener des actions de communication). Une approche visant à mieux utiliser les règles en matière d'aides d'état est recommandée, notamment via une meilleure exploitation du Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) et des Services d'intérêt économique général (SIEG).

Le SPW ARNE et la fédération RESCoop soulignent par ailleurs l'importance de prendre en compte et de mettre sur pied des actions qui permettraient de réduire les tensions existantes entre les défenseurs des énergies renouvelables (en particulier éoliennes) et les défenseurs de la **protection de l'environnement et de la biodiversité**. Ces tensions donnent en effet lieu à de réels blocages au niveau local, qui freinent (voire empêchent) la création de communautés d'énergie. Sachant que la seule énergie propre est celle qu'on ne produit pas, les énergies renouvelables ont en effet un impact sur l'environnement qui n'est pas neutre (par ex. : création de courants parasites qui peuvent affecter, au-delà d'un certain seuil, les animaux des exploitations agricoles à proximité, ou impact des éoliennes sur la biodiversité dont les pales provoquent la mort de milliers d'oiseaux et de chauves-souris par an). Par ailleurs, une attention particulière doit aussi être portée sur les lieux où pourraient être implantés des parcs éoliens. En effet, le territoire wallon comporte de moins en moins de zones où de nouvelles constructions sont possibles. Malgré ces impacts environnementaux, les énergies renouvelables sont un moyen incontournable pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique et opérer une transition énergétique respectueuse de la planète, avec des conséquences bien moindres sur l'environnement et la santé que les énergies non renouvelables. Les enjeux environnementaux et énergétiques sont donc indissociables, et devraient faire davantage l'objet de discussions (transversales) au sein des instances décisionnelles concernées (notamment communales).

- **Faisabilité : une perspective d'implémentation optimiste mais réaliste**

Si l'on en croit les membres des coopératives d'énergie RESCoop, les actions proposées dans ce plan auraient de bonnes chances de pouvoir être implémentées (les évaluations allant de « + » à « +++ », ce qui correspond à un score moyen ou médian de 4,5/7 à 5,5/7 sur l'échelle de Likert). Dans son ensemble, le degré de faisabilité est néanmoins nettement plus faible que le degré de pertinence et d'importance des actions proposées. On notera en particulier que c'est le **renforcement du soutien financier (Action 4)** qui est considéré comme étant **le plus facilement réalisable**, ce qui est de bonne augure vu que c'est également une des actions prioritaires mises en avant à la fois par les acteur·rices de terrain, l'organisme financier W.ALTER et les responsables des administrations. Si les administrations publiques sont force de proposition pour sensibiliser les responsables politiques à la mise en œuvre d'une telle mesure, le soutien financier reste néanmoins de la responsabilité politique du Gouvernement wallon.

Par contraste, l'action visant à **renforcer les échanges et la coopération entre les représentant·es des autorités publiques (Action 7)** est considérée par les membres des coopératives RESCoop comme étant **faisable, mais dans une moindre mesure** par rapport aux autres actions. Selon les



responsables des administrations, la faisabilité moins évidente de cette action reflète la manière dont fonctionnent les instances politiques, à savoir selon une logique en silo (par type de compétences ministérielles). Les obstacles identifiés tiendraient principalement au mode de gestion du calendrier et des principes budgétaires régionaux : le budget est annuel et spécifique, organisé par compétence et par poste (plutôt que via une enveloppe globale pluriannuelle), ce qui rend l'action publique peu agile. Par ailleurs, la gestion des compétences par portefeuille de compétences peut rendre compliqué le travail de concertation entre les cabinets ministériels (afin de préserver l'exclusivité de certains mandats). Il y a néanmoins une réelle volonté, exprimée par plusieurs responsables des administrations rencontrées, de dépasser ces obstacles. Si la mise sur pied d'un kern ou d'un Ministre conjoint leur semble peu réaliste, les administrations s'entendent sur les possibilités et les atouts d'instaurer une transversalité entre les différents départements du Service public de Wallonie (telle que mise en place dans le cadre de la stratégie Circular Wallonia). Ils recommandent *a minima* de continuer à impliquer les équipes des administrations publiques de manière transversale, en organisant des consultations et/ou des participations ponctuelles dans le cadre de projets à l'intersection de plusieurs compétences. Ces initiatives croisées sont un réel moyen de faire bouger les lignes en termes de coopération entre les autorités publiques, car elles permettent la rencontre entre des expertises spécifiques complémentaires.

Concernant l'action sur le soutien aux **projets pilotes, à la recherche appliquée et au développement d'innovations (Action 9)**, les membres des coopératives RESCoop la considèrent comme étant facilement implémentable. Les responsables des administrations publiques rappellent néanmoins que les appels à projet sont très critiqués par les pouvoirs publics locaux et les petites associations, à cause du temps qu'ils prennent à être montés sans garantie de résultats (budgets trop serrés, beaucoup de candidatures pour peu d'élus, etc.). Cette action est par ailleurs considérée comme étant prioritaire par les membres des coopératives RESCoop, avec une attention portée sur les avantages à recourir entre autres à des fonds européens pour favoriser la reconnaissance et booster le développement des communautés d'énergie de l'économie sociale.

Ce plan comprend un ensemble de « pistes d'action » qui nécessiteraient, pour voir le jour, d'être approuvées par les instances décisionnelles du Gouvernement wallon. Nous prévoyons ainsi de solliciter pour avis le cabinet du Ministre en charge de l'Energie, qui pourra par ailleurs bénéficier des résultats de cette note coconstruite et en tenir compte, le cas échéant, lors de l'élaboration de son programme en vue de la prochaine législature.

PARTIE II

Plan de recommandations sur l'économie circulaire en économie sociale





PARTIE II. Plan de recommandations sur l'économie circulaire en économie sociale

Ce plan de recommandations s'inspire principalement des résultats des mobilités du projet RESPONDET (en particulier de la mobilité dédiée à l'économie circulaire, en octobre 2022 à Namur) et repose sur un examen des mémorandums rédigés en vue des élections de 2024 en Belgique par la [fédération RESSOURCES](#) et la plateforme de concertation de l'économie sociale [ConcertES](#). Il se nourrit par ailleurs d'échanges bilatéraux organisés par ConcertES avec plusieurs acteur·rices clés de l'économie circulaire ([RepairTogether](#), [USCOP](#) et [Groupe Terre ASBL](#)), de réunions transversales avec différentes administrations publiques (SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement [ARNE] ; SPW Direction du Développement durable ; SPW Économie, Emploi, Recherche [EER], Cellule de coordination de la Stratégie de déploiement de l'économie circulaire [Circular Wallonia]), ainsi que des interventions faites lors de l'événement namurois sur l'économie circulaire par des représentant·es de la fédération RESSOURCES, de [Circular Wallonia](#) et de [Digital Wallonia](#). Ces différent·es acteur·rices ont contribué à la réflexion sur les enjeux et à l'identification des défis concernant les initiatives wallonnes de l'économie sociale en économie circulaire.

La Wallonie reprend la définition donnée par La Commission européenne qui considère l'**économie circulaire** comme une économie dans laquelle « les produits et les matières conservent leur valeur le plus longtemps possible, les déchets et l'utilisation des ressources sont réduits au minimum et, lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues dans le cycle économique afin d'être utilisées encore et encore pour recréer de la valeur »⁸. L'économie circulaire touche à l'ensemble du cycle de vie des produits et des services, de l'extraction à la gestion des déchets. Elle vise à maintenir la valeur et l'utilité des produits et des ressources le plus longtemps possible, en dépassant la vision de la seule gestion des déchets ou de l'efficacité des ressources dans les modes de production. Le recours aux ressources renouvelables est encouragé tout en veillant à la préservation et à la génération du capital naturel dont la biodiversité et les écosystèmes. L'économie circulaire est un système économique régénératif qui nécessite un changement de paradigme pour remplacer le concept de « fin de vie » par des pratiques telles que la réduction, la réutilisation, le recyclage et la récupération des matières.

Les entreprises d'économie sociale wallonnes mettent en œuvre depuis longtemps les principes de l'économie circulaire. Par leurs activités, elles allient impact social, service durable à la collectivité et préservation de l'environnement, et contribuent à la création d'emplois locaux durables, ainsi qu'à la prévention des déchets. Un certain nombre d'**entreprises et fédérations d'économie sociale** sont ainsi **actives dans l'économie circulaire en Wallonie**. La [fédération RESSOURCES](#) représente les entreprises sociales et circulaires du secteur de la réutilisation des biens et des matières. C'est une initiative d'économie sociale orientée vers l'économie circulaire. La fédération est créée en 1999 autour de 32 membres fondateurs, avec la volonté de se structurer et de se faire entendre d'une seule voix sur les questions de réutilisation et recyclage. Leur mission initiale est de fédérer les entreprises actives dans la réutilisation par filière (déchets électriques et électroniques, textiles,

⁸ Circular Wallonia, & SPW (2021). CIRCULARWALLONIA. Stratégie de déploiement de l'économie circulaire, p.7, <https://economiecirculaire.wallonie.be/sites/default/files/documents/Strat%C3%A9gie%20Circular%20Wallonia.pdf>, consulté le 7 juillet 2023.



encombrants, TIC, déchets verts...), mais elle s'étend aujourd'hui au développement de différents projets de professionnalisation, de lobby, de communication, de recherche et développement. Aujourd'hui, la fédération comprend près de 80 membres actifs en Wallonie et à Bruxelles. Elle défend les intérêts de ses membres et les accompagne dans la création de valeurs économiques, sociales et environnementales.

1. Stratégies et cadre légal wallons dans le secteur de l'économie circulaire en économie sociale

En Wallonie, l'économie circulaire est organisée par filière, et développée principalement au niveau industriel en termes de collecte et de recyclage, et au niveau de l'économie sociale en termes de réparation et de réutilisation/réemploi. Il existe aussi un nombre croissant d'initiatives, d'accompagnements, de projets et d'offres en économie de la fonctionnalité et en éco-conception. La Wallonie s'inscrit dans une double logique de zéro déchet et d'économie circulaire. L'ambition est de réduire les déchets et les coûts qui y sont liés et de créer de l'emploi et de l'activité innovante en Wallonie (cf. Déclaration de Politique Régionale 2019-2024). À noter qu'il existe actuellement deux types de dispositif officiels en Wallonie pour la gestion des déchets : un dispositif structurel de réutilisation/réemploi passant par l'agrément « Réutilisation en économie sociale » (actuellement en cours de révision), qui associe les domaines de la réinsertion et de la réutilisation/réemploi dans un seul agrément ; le principe de responsabilités élargies des producteurs (initiatives privées), qui est intégré à la politique de fonds des déchets (aussi actuellement en révision) (ex. Recupel, Bebat).

Le 3 mai 2019, une résolution a été adoptée à l'unanimité par le Parlement wallon visant à soutenir le développement de l'économie circulaire en Wallonie. Les travaux réalisés dans le cadre de cette résolution ont mis en avant l'importance d'adopter une stratégie régionale rassemblant les différent-es acteur-rices et exploitant le potentiel considérable de l'économie circulaire pour la Wallonie. Compte tenu de la transversalité des enjeux, plusieurs plans et stratégies de la Région abordent certaines facettes de l'économie circulaire, notamment : le Plan Wallon des Déchets-Ressources (PWD-R), la stratégie de spécialisation intelligente, la stratégie à long terme pour la rénovation énergétique des bâtiments, la stratégie de développement durable, l'Alliance Emploi-Environnement, le Plan Air Climat Energie et Alternatif'ES Wallonia. Depuis 2021, une stratégie wallonne est spécifiquement dédiée à l'économie circulaire, à savoir Circular Wallonia.

- **Plan wallon des Déchets-Ressources (22 mars 2018)**

Le [Plan wallon des Déchets-Ressources \(PWD-R\)](#) marque une évolution dans la politique de gestion des déchets en y intégrant les principes de l'économie circulaire. Ce plan vise entre autres à transposer la directive européenne 2018/851 du 30 mai 2018 relative aux déchets, en introduisant des actions concrètes pour développer l'économie circulaire en Wallonie. La gestion des déchets y est considérée comme un vecteur de redéploiement économique, social et environnemental pour la Wallonie. Il comporte six cahiers :

- 1) Cadre stratégique et programme d'actions structurantes (gestion des données, simplification administrative, fiscalité, lutte contre les infractions environnementales) ;
- 2) Programme de prévention et de réutilisation des déchets (industriels et ménagers), ainsi que de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires ;
- 3) Plan de gestion spécifique des déchets ménagers ;
- 4) Plan de gestion spécifique des déchets industriels ;



- 5) Plan de propreté publique et de lutte contre les déchets et dépôts sauvages ;
- 6) Impacts environnementaux et socio-économiques du Plan.

Plus de trois quarts des actions du plan ont trait à six flux de déchets : déchets organiques biodégradables ; déchets d'emballages (notamment plastiques) ; déchets dangereux (piles et accumulateurs, pesticides, amiante, etc.) ; déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ; papiers cartons ; déchets de construction et de démolition.

- **Stratégie Circular Wallonia (4 février 2021)**

La stratégie [Circular Wallonia](#) a pour missions de coordonner, renforcer et accroître la dynamique régionale en matière d'économie circulaire. Elle articule et complète les plans et initiatives existants, et s'appuie sur une triple ambition – sociale, économique et écologique. Les **objectifs stratégiques** de Circular Wallonia sont les suivants : 1) remplacer les combustibles fossiles ou les ressources produites de manière non durable par des ressources renouvelables et largement disponibles partout où cela est possible d'ici 2050 ; 2) augmenter la productivité des ressources de 25% entre 2020 et 2035 ; 3) réduire l'apport direct de matières et la consommation intérieure de matières de 25% d'ici 2030 (par rapport à 2013) ; 4) augmenter le nombre d'emplois wallons contribuant directement et indirectement à l'économie circulaire de 20% d'ici 2025.

Les **cinq domaines** de Circular Wallonia sont : 1) la production et l'offre de biens et services : approvisionnement durable en ressources (renouvelables ou non), écoconception, développement de la symbiose industrielle et mise en place de l'économie de la fonctionnalité ; 2) la consommation et la demande de biens et services : consommation responsable, consommation collaborative, allongement de la durée d'usage (avec recours au réemploi et à la réparation), changements de comportements ; 3) la mobilisation des acteur·rices : implication de différent·es acteur·rices dans la transition vers une économie circulaire (secteur public, entreprises, secteur associatif, citoyen·nes, villes et communes) ; 4) la gestion des déchets : stratégies de prévention et de gestion des déchets et matières (cf. échelle de Lansik et l'échelle de Moerman pour les déchets alimentaires) pour favoriser la valorisation de la matière (recyclage, compostage) et, à défaut, la valorisation énergétique ; les filières/chaînes de valeurs prioritaires pour la Wallonie : construction et bâtiments, industrie alimentaire et systèmes alimentaires, matières plastiques, transport, métallurgie, eau et textiles.

Une des particularités de ce plan est sa **transversalité au niveau des thématiques et compétences**. Il est en effet copiloté par trois cabinets ministériels : celui du Ministre Borsus (Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétence), de la Ministre Morreale (Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes) et de la Ministre Tellier (Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Être animal). Un Conseil de l'économie circulaire est également mis en place, incluant entre autres le milieu entrepreneurial et académique, dont le rôle est d'émettre des avis sur les actions mises en œuvre et de proposer des actions complémentaires. Par sa transversalité, Circular Wallonia implique de nombreux partenaires de l'écosystème wallon et plusieurs niveaux de gouvernance : une cellule opérationnelle, un comité de pilotage avec le Cabinet, un comité de pilotage élargi comprenant entre autres les différents SPW concernés, l'ADN et des fédérations (par ex. RESSOURCES, Essenscia, UWE, Agoria, Febelauto, UCM, etc.), et des organisations de l'économie classique et sociale.

2. Axes stratégiques et recommandations en économie circulaire et sociale

- Axe 1 : Sensibilisation, formation et communication
- Axe 2 : Législation et cadre politique
- Axe 3 : Financement et gestion

Axe stratégique 1 : Sensibilisation, formation et communication

Recommandation 1. Développer l'offre de formation et renforcer les capacités des parties prenantes en économie circulaire, en particulier de l'économie sociale

- **Problématique** : On constate actuellement, d'une part, un manque de formations dans le domaine de l'économie circulaire et, d'autre part, un manque de visibilité pour les quelques formations reconnues. Cela est en partie dû à la complexité des compétences visées, qui renvoient à des compétences techniques pointues et spécifiques à chaque secteur (par ex. : construction, textile, etc.). Les autorités locales et régionales, en coopération avec les acteur·rices de l'économie sociale, de la société civile et du monde académique, constituent un levier déterminant pour prendre conscience du potentiel d'intégration des principes de l'économie sociale à l'économie circulaire et pour soutenir les pratiques à l'aide d'outils appropriés.
- **Proposition** : Nous demandons aux autorités publiques de capitaliser sur l'élan actuel de l'économie sociale et de l'économie circulaire pour développer le renforcement des capacités des diverses parties prenantes concernées par l'économie circulaire. Des actions de sensibilisation et de formation pourraient être organisées en collaboration avec les formations déjà proposées par le FOREM et l'Institut Eco-conseil. Nous suggérons par exemple de compléter la formation des éco-conseillers communaux (actuellement en place sur 73 communes grâce au soutien financier du SWP ARNE), en intégrant dans leur parcours de formation des connaissances et compétences en économie sociale. Par ailleurs, les entreprises de l'économie sociale et circulaire étant fortement territorialisées, nous suggérons de développer en priorité des campagnes de sensibilisation à l'échelle locale.

Recommandation 2. Intensifier le soutien à la formation et l'insertion des personnes fragilisées dans les métiers de l'économie circulaire

- **Problématique** : Si l'aide à l'insertion des personnes fragilisées dans les métiers de l'économie circulaire existe au travers de l'agrément à la réutilisation/réemploi, il repose sur un dispositif peu harmonisé. Par ailleurs, le métier de valoriste mérite une attention particulière. En effet, il permet de former des personnes fragilisées et éloignées de l'emploi, et de les remettre au travail en améliorant leur estime de soi. Notons qu'un soutien à l'insertion est actuellement en cours en Région wallonne, et sera prochainement modifié dans le cadre d'un nouvel Arrêté du Gouvernement Wallon.

- **Proposition** : Nous demandons aux autorités publiques de continuer à soutenir la formation et l'insertion des personnes fragilisées dans les métiers de l'économie circulaire. Pour ce faire, il s'agit entre autres d'harmoniser les dispositifs d'insertion, de formation et d'aides à l'emploi, de lever les freins au développement des filières d'insertion et de formation porteuses, d'intégrer la valorisation des compétences en économie circulaire (notamment le métier de valoriste) dans le parcours d'insertion et de formation, ou encore de faciliter la collaboration entre les acteur-rices de l'économie sociale et circulaire et les institutions concernées (par ex. : le FOREM, les CPAS, les mutuelles, les institutions de promotion sociale, etc.). Une recommandation concrète pourrait être de rendre les formations IFAPME plus accessibles, voire gratuites pour certains publics.

Recommandation 3. Améliorer la communication autour des soutiens existants à l'économie circulaire

- **Problématique** : La communication autour des supports existants, qu'il s'agisse de financement, de conseil ou autre, est un élément crucial pour créer des liens entre économie circulaire et économie sociale.
- **Proposition** : Nous invitons les autorités publiques à améliorer la communication autour des soutiens existants à l'économie circulaire, dans le but d'atteindre les entreprises d'économie sociale. Une possibilité serait par exemple d'intégrer au site Web de Circular Wallonia un lien vers les dispositifs de soutien à l'économie circulaire existants, tels que l'agrément à la réutilisation/réemploi ou les labels en économie circulaire (Rec'Up, Solid'R, electroREV).

Axe stratégique 2 : Législation et cadre politique

Recommandation 4. Renforcer les agréments régionaux relatifs aux entreprises d'économie sociales actives dans l'économie circulaire

- **Problématique** : Les Régions soutiennent les entreprises d'économie sociale et circulaire via des agréments (par ex. : l'agrément à la réutilisation/réemploi, en cours de révision) et des mandatements destinés aux entreprises actives dans la préparation au réemploi sous la forme de SIEG (Services d'intérêt économique général). Ces dispositifs permettent de fournir des services à la collectivité qui, à défaut, ne sont pas assurés par le secteur public et le secteur privé lucratif. Pourtant, leur financement n'est pas à la hauteur des impacts, des défis et des objectifs fixés par les Régions.
- **Proposition** : Nous demandons le renforcement des agréments régionaux relatifs aux entreprises d'économie sociale actives dans la préparation au réemploi, et de les financer en cohérence avec les objectifs régionaux.

Recommandation 5. Intégrer les principes de l'économie sociale à l'économie circulaire au travers des politiques publiques

- **Problématique** : Un certain nombre de stratégies et de politiques publiques continuent à promouvoir l'économie circulaire en la réduisant à une opportunité de développement économique destinée aux entreprises de l'économie dite classique (à finalité de profit). Pourtant, l'économie sociale, en tant que pionnière sur les approches d'économie circulaire et sur l'importance de concilier les objectifs de développement économique, social et durable, témoigne tout son potentiel.
- **Proposition** : Nous invitons les autorités publiques à affirmer explicitement dans leurs programmes et stratégies la valeur ajoutée de l'intégration des principes d'économie sociale aux activités d'économie circulaire : création d'emplois équitables, insertion sur le marché de l'emploi des groupes défavorisés, mobilisation de la population, stimulation de la coopération et création de réseaux capables d'améliorer la solidarité et l'apprentissage mutuel.

Recommandation 6. Prioriser les entreprises d'économie sociale dans l'accès à certaines activités liées à l'économie circulaire et encourager les partenariats multi-acteurs

- **Problématique** : Vu la dimension de plus en plus concurrentielle du marché de la réutilisation/réemploi, les entreprises de l'économie circulaire doivent aujourd'hui faire face à des entreprises dont la finalité n'est ni la transition verte, ni l'insertion sociale. Dans le domaine textile en particulier, les entreprises de l'économie circulaire en économie sociale ont pourtant la capacité de collecter, de trier et de traiter l'ensemble des textiles mis sur le marché. Elles sont pionnières et majoritaires (80%) et collectent chaque année 30.000 tonnes de textiles et revendent 5.500.000 vêtements via leurs magasins de seconde main. En outre, des centaines d'emplois sont créés grâce à ces activités, notamment auprès des publics éloignés de l'emploi.
- **Proposition** : Nous demandons de favoriser l'approche des entreprises d'économie sociale dans l'accès à certaines activités liées à l'économie circulaire, entre autres dans la collecte des textiles (via la collecte sélective et la responsabilité des sociétés productrices de textile). En effet, le but social des entreprises d'économie sociale, associé au but environnemental de l'approche circulaire, entraîne un cercle vertueux amplifié pour l'ensemble de la société. Cette priorisation pourrait être accentuée via le recours aux clauses sociales et éthiques dans les marchés publics. Pour pérenniser les activités locales des entreprises d'économie sociale, et pour contrer les risques d'écoblanchiment (*greenwashing*) et socioblanchiment (*socialwashing*) par les sociétés d'économie dite classique, il est nécessaire de maintenir un cadre réglementaire qui soit favorable aux entreprises de l'économie sociale. Nous invitons par ailleurs les autorités publiques à encourager les entreprises de l'économie circulaire issues de l'économie sociale à développer des collaborations avec d'autres types de partenaires actifs dans le secteur (par ex. : les sociétés privées, les communes et les citoyen·nes).

Axe stratégique 3 : Financement et gestion

Recommandation 7. Veiller à maintenir les dispositifs de soutien financier existants à destination des entreprises d'économie sociale en économie circulaire

- **Problématique** : Actuellement, dans un certain nombre de communes, l'économie sociale est considérée comme une niche bénéficiant de quelques mesures spécifiques. Les entreprises de l'économie sociale constituent pourtant un vecteur de mobilisation des communautés locales et sont des terrains fertiles d'expérimentation et d'innovation. Il est donc crucial de continuer à diffuser et à soutenir les initiatives de l'économie circulaire en économie sociale sur l'ensemble des territoires de la Région. Pour exemple, le budget de 38,5 Mo € accordé par la Région wallonne qui permet de concrétiser le potentiel de l'économie circulaire à travers la mise en œuvre de Circular Wallonia (cf. Projet 161 du Programme d'Actions Prioritaires 2 « Mener une politique économique et industrielle forte et durable »).
- **Proposition** : Nous insistons sur la nécessité de maintenir l'accessibilité et la diffusion des programmes et des soutiens financiers aux entreprises d'économie circulaire issues de l'économie sociale (en particulier pour les entreprises de petite taille et peu formalisées).

Recommandation 8. Simplifier les procédures de reconnaissance des métiers liés à l'économie circulaire

- **Problématique** : L'économie circulaire génère de nouvelles activités économiques synonymes de nouveaux métiers et de nouvelles compétences. Dans le même temps, le besoin d'insertion de la part des publics défavorisés est toujours d'actualité. Dès lors, les entreprises d'économie sociale actives dans l'économie circulaire sont des actrices clés pour mettre l'économie circulaire au bénéfice de l'insertion.
- **Proposition** : Nous demandons aux autorités compétentes de simplifier la reconnaissance des métiers liés à l'économie circulaire, jusqu'à la validation des compétences. Les compétences des travailleur-euses de l'économie circulaire (par ex. : les valoristes spécialisés en vélos, électroménager, etc.) devraient ainsi pouvoir être reconnues officiellement, comme c'est le cas des valoristes généralistes.

PARTIE III

Plan de recommandations transversales pour la transition verte en économie sociale



PARTIE III. Plan de recommandations transversales pour la transition verte en économie sociale

Les actions et recommandations formulées dans ce document pour le secteur des énergies renouvelables et de l'économie circulaire ne pourront être appliquées de manière efficace que dans un contexte favorable au déploiement de l'économie sociale. Or, certains constats ont été posés par les partenaires du projet RESPONDET et les parties prenantes à l'écosystème wallon de l'économie sociale (cf. notamment le mémorandum de ConcertES, en cours de rédaction). Plusieurs recommandations sont faites, dans cette troisième section, pour encourager les structures de l'économie sociale à jouer leur rôle de levier dans la transition verte. Rappelons que l'économie sociale est ici considérée comme un moteur majeur des processus de transition, et comme un fondement de la résilience des communautés locales.

- Axe 1 : Sensibilisation, formation et communication
- Axe 2 : Législation et cadre politique
- Axe 3 : Financement et gestion
- Axe 4 : Coopération, réseau et écosystème
- Axe 5 : Recherche, innovation et expérimentation

Axe stratégique 1 : Sensibilisation, formation et communication

Recommandation 1. Considérer les organisations de l'économie sociale avant tout comme un vecteur de transition sociale et environnementale (vs. vecteur de croissance économique)

- **Problématique** : La promotion des initiatives basées sur l'économie sociale dans le domaine de la transition verte sont souvent considérées au premier plan comme un moyen de promouvoir de nouvelles possibilités de croissance économique.
- **Proposition** : Nous recommandons aux responsables politiques et administrations publiques de considérer ces initiatives avant tout comme un moyen de créer des conditions de vie décentes pour tous·tes, intrinsèquement liées à la préservation de la planète et de ses ressources.

Recommandation 2. Encourager davantage les villes et les régions à organiser des actions de sensibilisation sur le rôle (potentiel) de l'économie sociale dans la transition verte

- **Problématique** : Le potentiel de l'économie sociale pour développer et mettre en œuvre des initiatives en faveur de la transition verte est souvent méconnu (y compris dans le chef des entreprises de l'économie sociale elles-mêmes).
- **Proposition** : Nous encourageons les villes et les régions à organiser des actions de sensibilisation sur le rôle (potentiel) de l'économie sociale dans la transition verte, à destination des politicien·nes, de l'administration publique, des acteur·rices de l'économie sociale et de la population locale. Cela implique que les pouvoirs locaux soient eux-mêmes préalablement sensibilisés aux questions de l'économie sociale et de la transition verte.



Recommandation 3. Développer davantage l'offre de formation dans le domaine de l'économie sociale en lien avec la transition (verte)

- **Problématique** : Les possibilités d'acquérir des connaissances et des savoir-faire sur la valeur ajoutée du modèle de l'économie sociale, notamment en lien avec la transition verte, manquent encore dans les écoles, les universités, les centres de formation pour adultes et autres organismes d'enseignement et formation. Le manque de connaissances sur ces thématiques est un frein à l'implication des citoyen·nes dans les initiatives de l'économie sociale et dans les processus de transition écologique.
- **Proposition** : Nous proposons de développer l'offre de formation dans le domaine de l'économie sociale, en mettant entre autres l'accent sur le rôle de cette dernière dans les processus de transition (verte), à destination de la population locale (pour tous les groupes d'âges) et dans une perspective interdisciplinaire d'apprentissage tout au long de la vie.

Recommandation 4. Communiquer et rendre davantage accessibles les informations relatives aux initiatives de l'économie sociale dans le domaine de la transition verte

- **Problématique** : Les informations relatives aux initiatives de l'économie sociale actives dans la transition verte (sources de financement, conseils, informations techniques, connaissances, bonnes pratiques,...) sont actuellement peu accessibles pour les acteur·rices de l'économie sociale et les initiatives citoyennes.
- **Proposition** : Nous invitons les décideur·euses politiques, qui auraient été préalablement formé·es ou sensibilisé·es, à communiquer davantage et à rendre plus accessibles les informations existantes sur les activités, expériences et (bonnes) pratiques menées par les entreprises de l'économie sociale au niveau de la transition verte. Ces actions devraient être réalisées en coopération avec les organisations représentatives et les fédérations de l'économie sociale, la société civile et les expert·es dans le domaine, ainsi qu'avec l'incubateur wallon de l'économie sociale [IES!](#). Nous les encourageons pour ce faire à soutenir le développement d'outils de communication (bases de données, plateformes en ligne, systèmes de collecte de données), à stimuler la reproduction d'initiatives réussies et l'échange entre acteur·rices de terrain.

Axe stratégique 2 : Législation et cadre politique

Recommandation 5. Renforcer la transversalité entre départements de l'administration publique et cabinets ministériels, pour favoriser le développement d'initiatives de l'économie sociale en transition verte

- **Problématique** : On constate une incohérence des programmes politiques, des mesures de soutien et de la législation dans le domaine de la transition verte. Ce manque de cohésion serait dû à la complexité des secteurs concernés (par ex. : les communautés d'énergie renouvelable citoyenne touchent aux compétences en matière d'énergie, d'économie [sociale], d'environnement et de développement durable), mais aussi au fonctionnement en silo des cabinets ministériels et administrations qui adoptent le plus souvent une logique sectorielle. Cette incohérence est un obstacle majeur à l'émergence, au développement et au changement d'échelle d'initiatives en économie sociale actives dans la transition verte.

- **Proposition** : Nous invitons les décideur·euses politiques et les administrations publiques à adopter des approches davantage intégrées et simplifiées pour élaborer de manière plus cohérente des politiques et stratégies dans le domaine de la transition verte. Cela passe par une plus forte coopération entre les différents départements de l'administration et les cabinets politiques. Pour ce faire, nous suggérons par ailleurs que l'économie sociale puisse bénéficier d'une représentation politique au plus haut niveau des différents pouvoirs exécutifs, que les administrations dédiées à l'économie sociale soient renforcées pour la mise en œuvre des politiques publiques, qu'un poste de référent en économie sociale soit créé dans toutes les administrations fédérales et régionales, ainsi que dans les administrations des provinces et communes pour assurer le rôle de « correspondant territorial ».

Recommandation 6. Rendre les programmes politiques et la législation sur la transition verte plus accessibles et compréhensibles pour les acteur·rices de l'économie sociale et les citoyen·nes

- **Problématique** : Les programmes politiques, mesures de soutien et textes juridiques dédiés à la transition verte ne prennent pas en compte, pour la plupart, les spécificités des entreprises de l'économie sociale en regard des entreprises classiques (taille souvent plus modeste, ressources financières et en personnel moindres, gouvernance démocratique, etc.), ce qui freine les entreprises de l'économie sociale dans le déploiement de leur potentiel par ailleurs, les entreprises de l'économie classique (à finalité de profit) ont un accès privilégié aux programmes de soutien, au détriment d'initiatives porteuses de finalité sociale, ce qui augmente le risque d'écoblanchiment (*greenwashing*) et socioblanchiment (*socialwashing*).
- **Proposition** : Nous invitons les autorités publiques et les politiques à élaborer ou adapter leurs programmes, mesures de soutien et leurs textes juridiques en y intégrant les spécificités des structures de l'économie sociale (par ex. : en prenant en compte l'obstacle du seuil de minimis en matière d'aides d'état ou la plus-value des entreprises de l'économie sociale en termes d'inclusion sociale). Des actions de communication pour disséminer ces programmes, mesures et textes juridiques permettraient d'atteindre les entreprises de l'économie sociale et la société civile, les incitant à s'impliquer davantage dans des initiatives en transition verte.

Recommandation 7. Revoir la législation sur les marchés publics, en encourageant l'intégration de clauses sociales, éthiques, environnementales, circulaires et de gouvernance

- **Problématique** : Les marchés publics constituent un levier important pour la transition vers une économie plus responsable et respectueuse de l'humain et de l'environnement. Aujourd'hui, à part quelques exceptions, il n'existe aucune norme généralisée qui impose à l'adjudicateur public d'étudier son marché de façon à incorporer des clauses sociales, éthiques, environnementales, circulaires et de gouvernance dans son marché public et, de devoir se justifier dans le cas où il ne les intégrerait pas.
- **Proposition** : Nous invitons les pouvoirs publics à respecter *a minima* la législation en vigueur et à imposer dans leurs législations sur les marchés publics l'inclusion de clauses sociales, éthiques, environnementales, circulaires et de gouvernance. Il s'agirait également de revoir les critères d'attribution du marché (basés sur le prix le plus faible) pour intégrer des critères soutenant la transition verte et les valeurs de l'économie sociale (par ex. : un critère de respect du cycle de vie du produit ou de niveau minimal de participation/propriété citoyenne).

Recommandation 8. Revoir la législation sur les aides d'état, en particulier sur le seuil de minimis, afin d'assouplir l'accès au financement des initiatives de l'économie sociale dans la transition verte

- **Problématique** : La Commission européenne (décembre 2021) et le Conseil de l'Europe (juin 2023) ont, dans la lignée du plan d'action européen pour l'économie sociale, identifié les aides d'état comme un levier susceptible de créer un environnement propice à l'essor de l'économie sociale. De nombreux contributeurs ont cependant insisté sur la nécessité d'adapter le cadre actuel pour en faire un instrument spécifique dont bénéficieraient pleinement les entreprises d'économie sociale. Une révision est ainsi en cours concernant le Règlement de minimis n°360/2012 relatif aux SIEG (Services d'intérêt économique général), qui concerne principalement en Wallonie les entreprises d'économie sociale dont les services s'orientent vers des publics vulnérables. Vu la méconnaissance des cadres européens entourant l'organisation d'une saine concurrence, la plupart des entreprises d'économie sociale sont cependant peu, voire mal, informées et ne savent pas de quel cadre elles ressortent (SIEG ou non). La situation devient particulièrement problématique lorsque le pouvoir public concerné multiplie le recours aux aides de minimis, contraignant de facto les prestataires à une autolimitation de leurs services, alors même qu'ils sont considérés comme relevant de l'intérêt général par le pouvoir public pour lequel ils agissent en délégation.
- **Proposition** : Nous invitons les pouvoirs publics à s'approprier davantage les cadres relatifs aux aides d'état à destination des entreprises d'économie sociale qu'ils soutiennent, entre autres dans le champ des énergies renouvelables et des initiatives de l'économie circulaire. Nous les invitons ainsi à prendre connaissance et à se saisir des multiples opportunités offertes par l'Europe, qui permettraient de subsidier massivement la transition verte. Nous insistons en particulier sur la nécessité de recourir à des cadres clairs et sécurisés (autres que celui du de minimis), tels que la Décision 2012/21/UE de la Commission du 20 décembre 2011 ou, dans certaines circonstances, au Règlement général d'exemption par catégorie (Règlement n° 651/2014 [RGEC]) qui prévoit les conditions de compatibilité des aides exemptées de notification à la Commission européenne. Considérant la règle de minimis en elle-même, extrêmement contraignante et inadaptée aux réalités des entreprises d'économie sociale, nous recommandons de doubler les montants des seuils de minimis pour les acteur·rices agréé·es d'économie sociale.

Axe stratégique 3 : Financement et gestion

Recommandation 9. Inciter les communautés locales, urbaines et rurales, à recourir aux programmes et financements existants, afin de les aider à monter en capacité pour soutenir la transition verte

- **Problématique** : On constate, de la part des acteur·rices de l'économie sociale et de la société civile, une méconnaissance des sources de financement et mécanismes existants pour soutenir et développer des activités dans le domaine de la transition verte, que ce soit au niveau des programmes liés aux plans de relance régionaux ou aux politiques européennes (par ex. : la politique de cohésion de l'Union européenne ou Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux).
- **Proposition** : Nous encourageons les autorités publiques à diffuser ces programmes auprès des communautés locales (acteur·rices de l'économie sociale et citoyen·nes), en tant que



potentiels bénéficiaires, afin de leur permettre d'accéder et d'utiliser ces mesures de soutien. Cela devrait se faire en ciblant tant les zones rurales qu'urbaines.

Recommandation 10. Développer des financements et mesures de soutien en transition verte qui encouragent une coopération juste et équilibrée entre entreprises d'économie sociale et entreprises privées

- **Problématique** : Peu de programmes de financement en transition verte soutiennent une réelle coopération entre les entreprises d'économie sociale et les autres types d'entreprises (par ex. : les entreprises classiques à finalité de profit). Dans ces programmes, les entreprises d'économie sociale sont généralement limitées à un rôle subalterne dans le partenariat.
- **Proposition** : Nous invitons les décideur·euses politiques et autorités publiques à développer des mesures de soutien qui soient accessibles aussi bien aux initiatives de l'économie sociale qu'à d'autres types d'entreprises en les considérant comme des partenaires à part égale, afin d'encourager une coopération plus forte entre ces différent·es acteur·rices et de renforcer la légitimité des pratiques basées sur les principes de l'économie sociale.

Recommandation 11. Renforcer le soutien au développement et au démarrage des initiatives de l'économie sociale actives dans la transition verte

- **Problématique** : Le développement des activités des organisations de l'économie sociale (notamment dans le domaine de la transition verte) nécessite, surtout dans leur phase de démarrage, un investissement considérable en termes d'équipement, mais aussi de soutien administratif et technique (le bénévolat étant très présent et la mobilisation citoyenne peu évidente, surtout au lancement des initiatives).
- **Proposition** : Nous suggérons de renforcer le soutien au développement et au démarrage des initiatives de l'économie sociale actives dans la transition verte, en mettant par exemple à disposition de nouveaux incitants financiers ou en mutualisant certains emplois au sein des organisations de l'économie sociale.

Recommandation 12. Soutenir les entreprises d'économie sociale dans la réalisation de leur transition écologique

- **Problématique** : Les entreprises d'économie sociale manquent pour la plupart de moyens pour pouvoir mener des actions et adopter des comportements qui contribueraient à accélérer leur transition énergétique (par ex. : mener des audits énergétiques, rénover et isoler les bâtiments, adopter des moyens de mobilité douce et inclusive, procéder à des achats éthiques,...).
- **Proposition** : Nous invitons les pouvoirs publics à renforcer le déploiement d'un cadre d'accompagnement à la transition des entreprises de l'économie sociale (notamment en matière d'énergie et de réutilisation/réemploi), en ce compris des services d'accompagnement et de conseil, des outils financiers et fiscaux stimulants et innovants, afin de soutenir le rôle d'accélérateur et de moteur de la transition verte des acteur·rices de l'économie sociale.

Axe stratégique 4 : Coopération, réseau et écosystème

Recommandation 13. Renforcer le dialogue entre les parties prenantes de la société, pour favoriser leur implication à différents niveaux dans les projets de transition verte en économie sociale

- **Problématique** : Dans certains partenariats impliquant une diversité de parties prenantes (pouvoirs publics, entreprises d'économie sociale, entreprises classiques privées, associations citoyennes, centres de recherche, etc.), on constate parfois un manque de confiance et un manque de motivation, de la part des acteur·rices de l'économie sociale et des citoyen·nes, à s'impliquer réellement dans le projet porté. Cela peut provenir d'un déséquilibre ou d'un manque d'explicitation des rôles attribués aux partenaires respectifs (par ex. : accès peu aisé aux résultats de projets pourtant menés en coconstruction, sentiment de contrôle de la part des autorités publiques, etc.).
- **Proposition** : Nous encourageons les autorités publiques, ainsi que les diverses parties prenantes participant à des initiatives en transition verte, à clarifier en amont de manière concertée, au sein de chaque projet, leurs rôles respectifs et leurs attentes en termes de résultats (ainsi que leur mode de communication ou diffusion).

Recommandation 14. Favoriser la participation citoyenne pour soutenir la création, le développement et le changement d'échelle des initiatives de l'économie sociale en transition verte

- **Problématique** : Les entreprises d'économie sociale, quel que soit leur secteur d'activités, émanent d'initiatives de citoyen·nes ou de coopératives ou d'ASBL qui se réunissent pour mener une activité économique porteuse de sens et de valeurs. Afin de poursuivre ce dynamisme créateur et émancipateur, il y a lieu de cultiver la participation citoyenne.
- **Proposition** : Nous invitons les pouvoirs publics à prendre des mesures qui favorisent la participation et l'engagement citoyen, telles que : budgets communaux participatifs, référendum des initiatives citoyennes, recours aux pétitions, création de comité de développement local, etc.

Axe stratégique 5 : Recherche, innovation et expérimentation

Recommandation 15. Créer un dispositif d'expérimentation (inspiré du droit français et des clauses d'expérimentation européennes) permettant de mettre sur pied des projets locaux innovants en transition verte au sein de l'économie sociale

- **Problématique** : Il arrive que des projets innovants portés par des collectifs de citoyen·nes ou d'entreprises d'économie sociale ne peuvent voir le jour car les dispositions légales constituent un frein à ces projets. Les programmes de financement existants (par ex. : les programmes de la Commission européenne, etc.) sont en effet cadrés au niveau temporel et ne prévoient pas, la plupart du temps, de période d'essai qui permettrait de vérifier leur applicabilité sur le terrain (que ce soit avant le démarrage du projet ou en sortie de projet). Par ailleurs, peu de place est laissée à l'apprentissage par essai-erreur et à la notion d'échec dans ces programmes, un processus pourtant essentiel à toute démarche d'expérimentation.
- **Proposition** : Nous encourageons les décideur·euses politiques et autorités publiques à adopter un dispositif qui soutiendrait des projets d'expérimentation dans le champ de la



transition verte (sur le modèle de la [loi française de 2021](#) accordant un droit à l'expérimentation pour les collectivités territoriales et leurs groupements, ou sur le [modèle européen des sas réglementaires et clauses d'expérimentation](#) [*'regulatory sandboxes'*] permettant de tester en situation réelle des technologies, des produits, des services ou des approches innovants). Ces projets expérimentaux donneraient aux communautés locales l'opportunité de tester des solutions innovantes (ou hors cadre), durant une période donnée et dans un environnement sécurisé, en levant certaines barrières juridico-administratives. Ce dispositif pourrait prévoir, comme en France, un comité de sélection chargé de valider les projets, les accompagner et les évaluer.

Recommandation 16. Favoriser l'innovation dans les entreprises d'économie sociale, entre autres dans le champ de la transition verte

- **Problématique** : Les entreprises d'économie sociale disposent de peu de fonds pour pouvoir investir de manière significative dans l'innovation sociale, technologique et technique.
- **Proposition** : Nous invitons les autorités publiques à soutenir de manière significative l'innovation au sein des entreprises d'économie sociale en adoptant des mesures telles que : 1) autoriser les entreprises d'économie sociale (en particulier les ASBL subventionnées) à réaliser des bénéfices raisonnables plus importants et à réinjecter ensuite ces bénéfices dans l'innovation ; 2) considérer les charges liées à l'innovation comme des dépenses éligibles dans les subventions perçues ; 3) créer un fonds dédié au financement de l'innovation pour les entreprises de l'économie sociale

CONCLUSION. Une vision transversale et coconstruite pour les politiques de demain

L'objectif de ce document est de sensibiliser les responsables politiques locaux aux enjeux de la transition verte en Région wallonne et d'inciter ceux/celles-ci à mettre en œuvre des actions dans le domaine de l'économie sociale, de l'économie circulaire et des énergies renouvelables. Pour atteindre cet objectif, nous soulignons l'importance de maintenir le dialogue entre les pouvoirs publics et les acteur·rices de l'écosystème sur ces questions. Le présent plan d'action et de recommandations constitue selon nous une base solide de réflexion pour les (futurs) programmes politiques dans le cadre de la nouvelle législature prévue en 2024. Les actions et recommandations qui y sont sélectionnées mériteraient ainsi de figurer dans les accords du prochain gouvernement.

La valeur ajoutée de ce document s'appuie sur plusieurs éléments :

- Les actions et recommandations qui y sont formulées prennent en compte **l'ensemble de l'écosystème wallon** : elles visent à mobiliser tant les pouvoirs publics (responsables politiques et administrations publiques) que les organismes financeurs, les entreprises et organisations de l'économie sociale, et la société civile ;
- Les défis identifiés par les **acteur·rices de l'économie sociale** y sont **portés d'une seule voix**, sous le couvert de leurs instances représentatives (en l'occurrence : la fédération REScoop pour les énergies renouvelables, la fédération RESSOURCES pour l'économie circulaire, et la plateforme ConcertES pour les enjeux transversaux en économie sociale) ;
- La prise de position en faveur d'un **décloisonnement de la vision politique actuelle**, qui dépasserait la logique en silo, vise à favoriser la rencontre de compétences et expertises complémentaires : une approche transversale permettrait de renforcer la cohésion des programmes, plans et stratégies, développés par les différents cabinets ministériels et implémentés par les administrations publiques wallonnes ; cette collaboration favoriserait en outre la création d'un cercle vertueux, propice pour répondre à l'ambition et aux enjeux communs de la transition verte et de l'économie sociale.
- Les plans d'action et de recommandations ont été élaborés en collaboration étroite avec les acteur·rices clé de terrain et les pouvoirs publics, ce qui leur confère un **haut degré de pertinence** par rapport aux enjeux concernés et une **vision souhaitée** quant à leur possible implémentation.

Nous espérons, par la (future) mise en œuvre de ces actions et recommandations, mobiliser et faire monter en capacité les autorités régionales sur les questions de la transition verte en lien avec l'économie sociale, mais aussi agir pour une meilleure reconnaissance de la plus-value des approches basées sur le modèle de l'économie sociale, comme étant de réels leviers pour une société plus juste, résiliente et durable.



Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du projet RESPONDET. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteur·es et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne ou d'EISMEA. Ni l'Union européenne ni l'EISMEA ne peuvent en être tenus responsables.

ANNEXE

Mémoire de la fédération RESSOURCES (2024)



Disponible en ligne :

<https://www.res-sources.be/fr/2023/08/30/memorandum-2024/>



**ACHETER
DONNER
RÉPARER**

MEMORANDUM 2024-2029

VISION

Face aux défis sociaux et environnementaux, la Société réalise une transition écologique et solidaire.

Les entreprises sociales et circulaires développent des modèles économiques innovants qui soutiennent la transition écologique et sont générateurs de solidarité au sein de la Société. Dans le domaine de la réutilisation des biens et des matières, elles contribuent activement à une Société sans déchets et socialement inclusive.

MISSION

La fédération RESSOURCES représente les entreprises sociales et circulaires *dans le secteur de la réutilisation des biens et des matières*.

La fédération RESSOURCES défend les intérêts de ses membres et les accompagne dans la création de valeurs économiques, sociales et environnementales.

STRATEGIES

- **Fédérer les entreprises sociales et circulaires** autour d'une vision commune.
- **Défendre les intérêts de ses membres.**
- **Explorer et favoriser l'innovation** dans l'économie circulaire, de la fonctionnalité et du numérique.
- **Soutenir ses membres** dans leur professionnalisation et la concrétisation de leurs finalités économiques, environnementales et sociales.

VALEURS DE LA FEDERATION

- **ÉCOLOGIE.** RESSOURCES soutient et défend une économie qui apporte des solutions concrètes favorisant une transition écologique et solidaire.
- **RESPONSABILITÉ SOCIALE.** RESSOURCES soutient et défend une économie qui place l'intérêt de la personne avant celui du capital.
- **PROFESIONNALISME.** RESSOURCES développe des services de qualité qui offrent des solutions aux besoins de ses membres.
- **DEMOCRATIE.** RESSOURCES est gouvernée démocratiquement par ses instances.
- **EXPERTISE.** RESSOURCES développe une connaissance approfondie de ses membres, du secteur et de son environnement.
- **COOPERATION.** RESSOURCES constitue le lieu où les entreprises sociales et circulaires identifient et poursuivent des intérêts communs.



**“L'économie
sociale comme
moteur de
l'économie
circulaire”**

10 mesures phares pour une économie plus sociale et circulaire :

1. Systématiser les services de collecte préservante de seconde main pour tous les ménages.
2. Développer la collecte et le réemploi local des textiles.
3. Développer le réemploi des matériaux issus de la déconstruction sélective.
4. Renforcer les dispositifs de soutien aux entreprises sociales et circulaires.
5. Responsabiliser les producteurs sur l'ensemble du cycle de vie.
6. Favoriser le développement des services de réparation.
7. Favoriser fiscalement le réemploi et la reprise des invendus par les entreprises sociale.
8. Rendre les marchés publics plus accessibles pour les entreprises sociales et circulaires.
9. Favoriser la formation et l'insertion des personnes fragilisées dans les métiers de l'économie circulaire.
10. Renforcer les administrations compétentes en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire.



1. Systématiser les services de collecte préservante de seconde main pour tous les ménages.

Les services de collecte préservante, de réparation et de revente de biens et matériaux de seconde main contribuent directement aux objectifs régionaux de diminution des déchets et de réemploi (8kg/an/hab en Wallonie et 5 kg/an/hab à Bruxelles), et génèrent la création de nombreux emplois locaux et de services de proximité (200 magasins de seconde main, services de réparation).

Pourtant, en 2022, 91 communes wallonnes et 17 communes bruxelloises ne mettent toujours pas à disposition des ménages un service garanti de collecte préservante de biens réutilisables. Une couverture complète des populations wallonnes et bruxelloises permettrait de générer une croissance de l'activité bénéfique pour tous.

RESSOURCES plaide pour :

O Généraliser le service de collecte préservante en vue du réemploi, à domicile sur appel et dans les recyparcs, des biens et matières réemployables par une entreprise agréée ;

O Inciter les pouvoirs locaux à faire appel aux services des entreprises agréées ;

O Interdire le compactage des encombrants réemployables et systématiser la collecte préservante.



2. Développer la collecte et le réemploi local des textiles.

L'obligation de collecte sélective des textiles dès 2025 et la future Responsabilité élargie des producteurs de textiles (REP textiles), doivent garantir le traitement de l'ensemble des textiles dans le respect de l'échelle de Lansink.

Les entreprises sociales ont la capacité de collecter, trier et traiter l'ensemble des textiles. Elles sont pionnières et toujours majoritaires (80%) dans la collecte, le tri et la valorisation des textiles. Elles collectent chaque année 30.000 tonnes de textiles et revendent près de 5.500.000 de vêtements via leurs magasins de seconde main. Des centaines d'emplois sont créés grâce à ces activités.

Afin de pérenniser et développer les activités locales des entreprises sociales, il est indispensable de maintenir un cadre réglementaire qui leur soit favorable et les protège des acteurs opportunistes.

RESSOURCES plaide pour :

O Créer une collecte sélective et une REP textiles qui renforcent les activités des entreprises sociales ;

O Réserver l'accès à la collecte des textiles pour les entreprises sociales dans les communes et les Recyparcs;

O Renforcer l'encadrement de la collecte et la lutte contre les collecteurs illégaux.



3. Développer le réemploi des matériaux issus de la déconstruction sélective.

Le secteur de la construction doit relever de nombreux défis, notamment concernant la consommation et la préservation des ressources. L'utilisation de matériaux de construction de réemploi dans les chantiers de construction et de rénovation est devenue une nécessité.

Afin de faciliter et d'accélérer la transition, RESSOURCES plaide pour :

O L'imposition progressive de l'intégration de matériaux de réemploi dans les chantiers de construction et rénovation ;

O La création d'incitants économiques à l'utilisation des matériaux de construction de réemploi ;

O L'imposition progressive d'un inventaire réemploi et d'une obligation de déconstruction sélective ;

O La création d'incitants économiques favorisant la déconstruction plutôt que la démolition ;

O Le soutien à la professionnalisation du secteur de la déconstruction sélective.

“ Les entreprises sociales et circulaires ne sont pas que les pionnières de l'économie circulaire. Ce sont aussi et surtout les championnes de l'ultra-circularité ! ” Jean-Marc Caudron, Directeur de RESSOURCES



4. Renforcer les dispositifs de soutien aux entreprises sociales et circulaires.

Les Régions soutiennent les entreprises sociales et circulaires via des agréments et mandatements qui soutiennent les entreprises qui développent des activités de préparation au réemploi sous la forme de services d'intérêt économiques généraux. Ces dispositifs permettent de fournir des services à la collectivité qui à défaut n'existeraient pas. Pour autant, leurs financements ne sont pas à la hauteur de leurs impacts, des défis, de l'augmentation des coûts, ni des objectifs fixés par les Régions.

Aujourd'hui, les entreprises sociales et circulaires sont en capacité de développer leurs activités en aval de la chaîne de valeur dans le but de fournir sur le marché des matériaux et composants de seconde main prêts à être réemployés dans des processus de refabrication ou de recyclage. Ces activités nécessitent un changement d'échelle synonyme d'investissements importants.

RESSOURCES plaide pour :

O Renforcer les agréments régionaux relatifs aux entreprises sociales actives dans la préparation au réemploi et les financer en cohérence avec les objectifs régionaux ;

O Soutenir l'investissement dans le développement d'activités semi-industrielles, voire industrielles, de remanufacturing et de préparation au recyclage par les entreprises sociales et circulaires.



5. Responsabiliser les producteurs sur l'ensemble du cycle de vie.

Les impacts d'un produit ne se limitent pas au seul déchet généré en fin de vie. Ces impacts sont environnementaux et sociaux et sont générés dès la conception du produit jusqu'à la gestion du déchet ultime, en passant par sa commercialisation et son usage.

Aujourd'hui, dans le but de réduire drastiquement les déchets et pollutions générés par la production et la mise sur le marché de biens neufs, les producteurs doivent assumer (prévenir, minimiser et réparer) les impacts sur l'ensemble du cycle de vie des produits.

RESSOURCES plaide pour :

O Imposer aux producteurs et aux organismes de gestion des REP des objectifs chiffrés distincts de préparation au réemploi et un soutien technique et financier adéquat aux entreprises sociales et circulaires ;

O Intégrer les acteurs de l'ensemble du cycle de vie des produits couverts dans la gouvernance des organismes de gestion des REP ;

O Imposer des normes produits d'écoconception qui augmentent la durée de vie et la réparabilité des produits mis sur le marché ;

O Imposer aux producteurs de fournir en propre ou en collaboration avec l'économie sociale et circulaire un service de réparation local, efficace et professionnel.



6. Favoriser le développement des services de réparation.

La demande globale pour la réparation ne fait que croître, mais peine à trouver une offre professionnelle attrayante. La plus grande barrière pour faire réparer un bien est le coût de la réparation par rapport au prix d'un nouvel appareil. Les raisons secondaires consistent en l'accessibilité des pièces et des informations nécessaires à la réparation et le design des appareils.

Du côté citoyen, les Repair cafés attirent de plus en plus de participant.e.s, mais souffrent d'un manque de moyens qui les empêchent d'exploiter pleinement leur potentiel.

RESSOURCES plaide pour :

O Créer un régime fiscal et des incitants économiques (chèques réparation) qui rendent les services de réparation des entreprises sociales et circulaires plus attractifs ;

O Imposer des normes qui augmentent la durée de vie et la réparabilité des produits neufs ;

O Renforcer les obligations des fabricants en matière de mise à disposition des pièces détachées à prix abordable, des outils de contrôles et des informations nécessaires à la réparation des produits qu'ils mettent sur le marché ;

O Soutenir le développement de « composanthèques » qui proposent des pièces détachées de seconde main pour les ateliers de réparation ;

O Augmenter le soutien financier et structurel aux Repair cafés et à Repair Together.



7. Favoriser fiscalement le réemploi et la reprise des invendus par les entreprises sociales.

Dans le cadre de la mise en place d'une économie plus circulaire, il est pertinent de soutenir, y compris par des incitants fiscaux, des modes de gestion des déchets le plus vertueux comme le réemploi et la préparation au réemploi.

Si aujourd'hui, par leur caractère social, les entreprises sociales et circulaires agréées bénéficient d'un taux réduit de TVA (6%) pour certaines activités, le cadre actuel mérite d'être adapté pour lever des obstacles, notamment à la reprise et au réemploi des invendus non-alimentaires.

RESSOURCES plaide pour :

O Maintenir et renforcer l'accès au taux réduit de TVA (actuellement 6%) pour les entreprises à caractère social ;

O Favoriser la reprise de tous les invendus par les entreprises à caractère social en leur permettant de les revendre ;

O Interdire la destruction des biens neufs et imposer le don des invendus aux entreprises à caractère social ;

O Inciter les entreprises à faire appel aux services et biens fournis par les entreprises sociales.



8. Rendre les marchés publics plus accessibles pour les entreprises sociales et circulaires.

La commande publique constitue un levier économique non-négligeable pour orienter le marché et favoriser les acteurs les plus vertueux. A l'instar de ce que la France a réalisé au travers de sa loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire (AGEC), la Belgique et ses Régions pourraient également mettre la commande publique au service du développement du marché de la seconde main et du reconditionné.

RESSOURCES plaide pour :

O Imposer au moins 20% de produits reconditionnés ou issus du réemploi dans la commande publique pour les produits et services où une offre existe ;

O Sensibiliser et accompagner les pouvoirs adjudicateurs à faire appel aux services et biens proposés par les entreprises sociales.

“ Chaque euro investi dans l'économie sociale et circulaire génère un triple impact, social, économique et environnemental, positif pour la collectivité ! ”

Anne-Sophie Canart, Présidente de RESSOURCES



9. Favoriser la formation et l'insertion des personnes fragilisées dans les métiers de l'économie circulaire.

D'un côté, l'économie circulaire est génératrice de nouvelles activités économiques synonymes de nouveaux métiers et de nouvelles compétences. De l'autre, le public cible des politiques d'insertion est de plus en plus éloigné du marché du travail.

Les entreprises sociales et circulaires sont des acteurs clés pour saisir les opportunités créées par l'économie circulaire au bénéfice de l'insertion, de l'inclusion et de la formation d'un public fragilisé et éloigné du marché du travail.

RESSOURCES (et Initiatives) plaident pour :

- O Harmoniser les différents dispositifs d'insertion, de formation et d'aides à l'emploi ;
- O Lever les freins (i.e. plafond ESMI à Bruxelles) au développement des filières d'insertion et de formation porteuses ;
- O Intégrer les compétences digitales dans les parcours d'insertion et de formation des métiers de l'économie circulaire ;
- O Simplifier les procédures de la reconnaissance des métiers jusqu'à la validation des compétences ;
- O Permettre aux acteurs de s'adapter aux situations sociales des publics cibles en allégeant le cas échéant le cadre de fonctionnement des dispositifs ;
- O Faciliter les collaborations avec les institutions concernées (Forem/Actiris, CPAS, ...) pour faciliter le recrutement ;
- O Financer des mesures d'allègement de la pénibilité du travail et d'aménagement des fins de carrière.

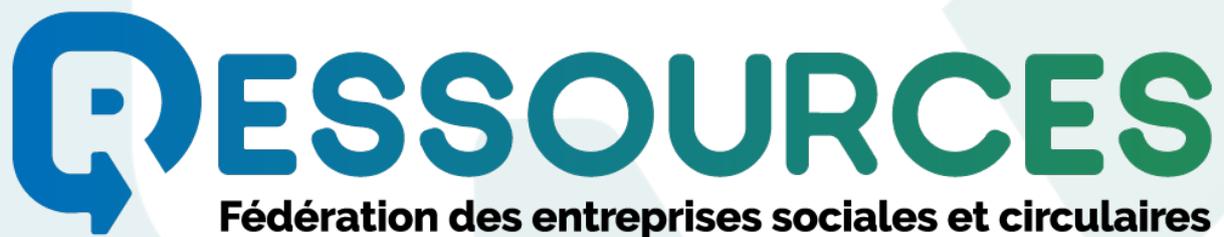


10. Renforcer les administrations compétentes en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire.

Que ce soit dans le développement de nouvelles politiques, dans la mise en œuvre des politiques, dans le contrôle du respect des règles et dans la sanction en cas de non-respect, les administrations compétentes en matière environnementales, et en particulier de la gestion des déchets, disposent d'une grande expertise, mais manquent de moyens. Il en résulte un recours systématique à des bureaux de consultance ne disposant pas toujours d'une expertise nécessaire.

RESSOURCES plaide dès lors pour

- O Augmenter le cadre des administrations compétentes dans la gestion et le contrôle des déchets et l'économie circulaire ;
- O Stopper le recours aux bureaux de consultance pour la gestion de politiques ou de dossiers récurrents ;
- O Un recours parcimonieux aux bureaux de consultance pour des missions spécifiques pour lesquels un besoin d'expertises complémentaires à celles de l'administration a été identifié.



RESSOURCES asbl
Rue Nanon 98 – 5000 Namur
081 390 710
info@res-sources.be
www.res-sources.be